

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS	ANNONCES ET AVIS DIVERS																								
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance. Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	<table> <tr> <th></th><th>VOIE NORMALE</th><th>VOIE AERIEENNE</th></tr> <tr> <td></td><td>Six mois Un an</td><td>Six mois Un</td></tr> <tr> <td>an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO</td><td>15.000f</td><td>31.000f.</td></tr> <tr> <td>Etranger : France, Zaïre, R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie:</td><td></td><td>20.000f. 40.000f</td></tr> <tr> <td>Etranger : Autres Pays</td><td></td><td>23.000f 46.000f</td></tr> <tr> <td>Prix du numéro</td><td>Année courante 600 f</td><td>Année ant. 700f.</td></tr> <tr> <td>Par la poste :</td><td>Majoration de 130 f par numéro</td><td>Par la poste</td></tr> <tr> <td>Journal légalisé</td><td>900 f</td><td></td></tr> </table>		VOIE NORMALE	VOIE AERIEENNE		Six mois Un an	Six mois Un	an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.	Etranger : France, Zaïre, R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie:		20.000f. 40.000f	Etranger : Autres Pays		23.000f 46.000f	Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant. 700f.	Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro	Par la poste	Journal légalisé	900 f		La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée ... Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Comptebancaire BICIS n° 9520790630781
	VOIE NORMALE	VOIE AERIEENNE																								
	Six mois Un an	Six mois Un																								
an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.																								
Etranger : France, Zaïre, R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie:		20.000f. 40.000f																								
Etranger : Autres Pays		23.000f 46.000f																								
Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant. 700f.																								
Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro	Par la poste																								
Journal légalisé	900 f																									

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

L O I S

2004

28 décembre . Loi n° 2004-39 portant loi de finances pour l'année 2005	67
28 décembre . Loi n° 2004-40 portant abrogation du Programme triennal d'investissement publics	111

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	111
----------------	-----

PARTIE OFFICIELLE

L O I S

LOI N° 2004-39 DU 28 DÉCEMBRE 2004

PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2005

EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS

Le projet de budget 2005 est élaboré dans un contexte marqué par une série de réformes budgétaires et financières rendues nécessaires par la mise en œuvre du DSRP et le souci d'améliorer la gestion des finances publiques.

Ces réformes s'articulent autour des axes suivants :

- l'élaboration d'un cadre budgétaire à moyen terme fondé sur des objectifs de résultats ;
- la déconcentration de la responsabilité du Ministre des Finances, en matière d'ordonnancement, vers quatre ministères techniques, retenus pour test à savoir le Ministère de l'Education, le Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale, le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Justice ;
- la production d'un document budgétaire unique, contenant à la fois les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement de l'Etat, codifiées suivant une nomenclature harmonisée ;
- la mise en place d'un système informatique de gestion financière permettant de faciliter la préparation du budget et de suivre de manière rapprochée son exécution.

Le projet de budget 2005 s'inscrit également dans le cadre du respect des engagements contenus dans le DSRP. C'est ainsi que les budgets de l'Education et de la Santé passent respectivement à 40 % et 10 % du budget de fonctionnement contre 37 % et 9,8 % en 2004.

Sur le plan de l'emploi, le budget 2005 prend en charge le plein effet du recrutement spécial de 5.000 agents sur trois ans, à compter de l'année 2003, soit 15 000 agents au total, de même que la revalorisation du système de rémunération des agents de l'Administration entrée en vigueur depuis octobre 2004.

Sur le plan fiscal, les prévisions budgétaires de l'année 2005, intègrent à la fois, la baisse du taux d'imposition des bénéfices et la baisse de la fiscalité sur les salaires de l'ensemble des travailleurs du secteur public comme du privé.

Le projet de budget 2005 prévoit également l'utilisation de ressources issues de l'allègement au titre de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) pour un montant global de 59,6 milliards, répartis en 10 milliards (16,8%) pour le budget de fonctionnement et 49,6 milliards (83,2%) pour le budget d'investissement.

L'importance de ces ressources résulte de l'atteinte du point d'achèvement en avril 2004, qui permet de bénéficier à présent du plein effet de l'initiative PPTE.

Les ressources PPTE sont affectées, pour le budget de fonctionnement au financement des dépenses en faveur des secteurs sociaux tels que l'Education, la Santé et la décentralisation pour respectivement 4,5 milliards, 4,3 milliards et 1,2 milliard.

Pour l'allocation de ces ressources PPTE dans le BCI, un montant de 39 milliards de francs CFA correspondant à près de 80% est alloué au monde rural.

Les grandes masses de la loi de finances se présentent comme suit :

1 - LES RECETTES

Elles sont évaluées à 1229,5 milliards et se décomposent ainsi :

- recettes fiscales :	802,2 milliards
- recettes non fiscales :	38,9 milliards
- recettes exceptionnelles :	0,1 milliard
- remboursement prêts et dettes avalisés :	8,0 milliards
- recettes extraordinaires :	380,3 milliards

Par rapport à celles projetées en 2004 (1079,5 milliards) l'augmentation est de 150 milliards en valeur absolue et de 13,89 % en valeur relative.

Cette augmentation s'explique principalement par le niveau des recettes fiscales et par l'importance des dons budgétaires et des emprunts programmatiques dont 74 milliards d'emprunt obligataire.

Nous constatons en effet les évolutions suivantes :

" les recettes fiscales : elles sont arrêtées à 802,2 milliards contre 748,7 milliards en 2004, soit une hausse de 53,5 milliards en valeur absolue et 7,14 % en valeur relative ;

" les recettes non fiscales sont projetées à 38,9 milliards contre 32,7 milliards dans la loi de finances 2004, soit une hausse de 6,2 milliards en valeur absolue et 18,96% en valeur relative ;

II - LES DEPENSES

Elles sont projetées à : 1252,1 milliards se décomposant ainsi :

- dépenses de personnel : 249,3 milliards, avec le double effet du recrutement exceptionnel et de la hausse des salaires	
- autres dépenses courantes :	309,8 milliards
- dépenses d'investissement :	575,9 milliards
- subventions aux comptes spéciaux du Trésor :	5,5 milliards
- Dette publique :	111,6 milliards

1°) Les dépenses de personnel

Elles sont évaluées à 249,3 milliards contre 225,9 milliards en 2004 soit une augmentation de 23,4 milliards en valeur absolue et de 10,35 % en valeur relative.

Ces dépenses prennent en compte l'incidence financière du recrutement de la dernière vague de 5 000 agents dans la fonction publique d'une part et d'autre part, l'augmentation des salaires des agents de l'administration décidée en octobre 2004.

Par rapport aux recettes fiscales, le ratio de la masse salariale est retenu à 31 %.

2°) Autres dépenses courantes

Elles sont projetées à 309,8 milliards (dont 10 milliards de PPTE) contre 296,1 milliards en 2004 soit une progression de 13,7 milliards en valeur absolue et 4,62 % en valeur relative.

Ces dépenses tiennent compte :

- du respect des normes fixées pour les budgets de l'Education et de la Santé qui passent respectivement de 37 % et 9,80% en 2004 à 40 % et 10 % en 2005.

Au sein du budget de l'Education, la part de l'éducation de base passe de 45 % à 46,4 % ;

Concernant la Santé, les soins de santé primaires connaissent une progression de 14 % conformément au DSRP.

- de l'appui renforcé aux collectivités locales qui bénéficient de 4,140 milliards de mesures nouvelles réparties comme suit :

- " 1 milliard au fonds de dotation de la décentralisation ;
- " 1.580 milliard au profit des conseils ruraux ;
- " 1 milliard pour le règlement des factures d'électricité des communautés rurales ;
- " 560 millions pour la Police municipale.

- du renforcement des crédits alloués aux autres services centraux et déconcentrés.

Le Budget 2004 prend également en compte la rémunération des contractuels de la Santé ainsi que le renforcement du fonds de motivation des agents de ce secteur, en particulier ceux exerçant dans les zones pauvres.

3°) Les Dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'Investissement en 2005 s'élève à 575,9 milliards répartis comme suit :

- 309 milliards pour les dépenses en capital sur ressources internes (crédits de paiement), correspondants à une augmentation en valeur absolue de 106,8 milliards et 52,82% en valeur relative par rapport à celles dégagées en 2004.

- 266,9 milliards pour les dépenses en capital sur ressources extérieures, soit une augmentation de 7,7 milliards en valeur absolue et 2,97% en valeur relative par rapport à celles de l'année 2004.

- Rapportées aux recettes fiscales, les dépenses en capital sur ressources internes affichent un pourcentage de 38,52 %, contre une norme UEMOA de 20%.

L'enveloppe globale des dépenses d'investissement passe de 575,9 milliards en 2005 contre 461,4 milliards en 2004, soit une augmentation de 114,5 milliards en valeur absolue et de 24,81 % en valeur relative.

Les ressources d'investissement sont orientées en priorité, conformément au DSRP, vers les secteurs contribuant :

- au renforcement des capacités et à la promotion des services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, assainissement, électrification) ;
- à la création de richesses par l'amélioration de l'environnement des activités productives (agriculture, pêche, élevage, mines, industries)
- à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables ;
- et à l'amélioration de la mobilité urbaine dans Dakar qui constitue un des plus grands obstacles à l'attrait de l'investissement et à l'amélioration des conditions de vie des populations dans la capitale et ses environs.

4°) Subventions du budget général aux comptes spéciaux

Elles concernent :

- la subvention au compte " prêt à divers particuliers " d'un montant de 2 milliards pour appuyer la politique d'accès au logement
- la subvention au compte " avais et garanties " pour un montant de 3,5 milliards.

5°) La dette publique

Elle est projetée à 111,6 milliards (net PPTE) contre 120 milliards en 2004, soit une amélioration de 8,4 milliards. Elle se décompose ainsi :

- dette extérieure :	77,7 milliards
- dette intérieure :	33,9 milliards

6°) Déficit budgétaire Par comparaison des montants ci-dessus arrêtés en recettes et en dépenses, le déficit budgétaire est projeté à : 22,6 milliards contre 28,3 milliards en 2004, soit une amélioration de 5,7 milliards.

III - LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Ils sont arrêtés en ressources et en dépenses à 46,4 milliards contre 43,3 milliards en 2004, soit une hausse de 3,1 milliards résultant de la combinaison des facteurs suivants :

- un excédent de 5 milliards du compte Fonds National de Retraites constaté en 2004 et reporté en 2005 ;
- la suppression du compte de " Règlements avec les gouvernements étrangers " dont la dotation était de 2,5 milliards ;
- le niveau des recettes du compte " Autres Prêts à divers particuliers " qui passent de 600 millions en 2004 à 1,2 milliard en 2005.

Ce compte enregistre également une dotation de 2 milliards provenant du budget général, afin d'appuyer la politique d'accès au logement pour les agents de l'Administration.

Comparativement à la loi de finances rectificative 2001, aux lois de finances 2002, 2003 et à la loi de finances rectificatives 2003, à la loi de finances 2004 et à la loi de finances rectificative 2004, les principaux flux retenus dans la présente loi de finances pour l'année 2005 sont présentés dans le tableau ci-après :

Telle est l'économie du présent projet de loi soumis à votre approbation.

PREMIERE PARTIE

CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du samedi 11 décembre 2004 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. I - La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités locales et aux divers organismes habilités à les percevoir, continue d'être effectuée pendant l'année 2005 conformément aux lois et règlements en vigueur et aux dispositions de la présente loi de finances.

II - Les ressources internes du budget général sont évaluées dans la loi de finances de l'année 2005, à la somme de 849.200.000.000 de francs CFA conformément à l'annexe 1 de la présente loi.

III. - Pour la loi de finances de l'année 2005, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal d'un montant de 402.919.000.000 francs CFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

Art 2. - Les charges du budget général sont évaluées dans la loi de finances de l'année 2005, à la somme de 1.252.162.000.000 de francs CFA conformément aux annexes II, III et IV de la présente loi.

Art 3. - Pour la loi de Finances de l'année 2005, les ressources et les charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

En milliards de francs

RESSOURCES	CHARGES	SOLDE
A - BUDGET GENERAL		
A1 - Recettes internes 849,2	Dépenses	
Titre 0 71 Recettes fiscales 802,2	Titre 1 dette publique 111,6	
Titre 0 72 Recettes non fiscales 38,9	Titre 2 personnel 249,3	
Titre 0 76 Recettes Exceptionnelles 0,1	Titre 3 et 4 autre dépenses 309,0	
Titre 0 29 Remboursement de prêts 8,0	Titre 5 dépenses en capital 309,0	
A2 - Recettes externes 380,3	Titre 6 transfert en capital 266,9	
Titre 0 16 Emprunt obligatoire 74,0		
Titre 0 16 Emprunt programme 10,3		
Titre 0 74 Dons budgétaires 29,1		
Titre 0 12 à 17 Tirage Dons et emprunts. 266,9		
TOTAL A = (A1 + A2) 1229,5	TOTAL 1246,6	-17,1
B - COMPTES SEPECIAUX DU TRESOR		
Titre - - recettes 40,9	Titre 7 Dépenses 46,4	-5,5
TOTAL C = (A + B) 1270,4	TOTAL 1293,0	-22,6

DEUXIEME PARTIE

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 4 - Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances de l'année 2005, au titre des services votés réévalués du budget de fonctionnement, est fixé à la somme de 625.893.738.000 francs CFA ainsi répartie

- Titre 1 Amortissement et charges dette publique	111.600.000.000 francs CFA
- Titre 2 dépenses personnel	239.300.000.000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	143.298.732.000 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	131.695.006.000 francs CFA

Art. 5 - Il est ouvert, pour la loi de finances de l'année 2005, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires, des crédits d'un montant de 50.306.262.000 francs CFA ainsi répartis :

- Titre 2 dépenses personnel	10.000.000.000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	20.192.493.000 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	20.113.769.000 francs CFA

Ces crédits sont répartis par ministère conformément à l'annexe IV de la présente loi.

Art. 6 - 1. - Pour la loi de finances de l'année 2005, les ressources internes destinées au financement des dépenses en capital sont évaluées à 309.043.000.000 de francs CFA.

II - Il est ouvert pour la loi de finances 2005, au titre des dépenses en capital du budget général, les crédits de paiement de montant 309.043.000.000 de francs CFA.:

III - Il est ouvert pour la loi de finances 2005, au titre des dépenses en capital du budget général, des autorisations de programmes de montant 1.333.626.000 de francs CFA.

Ces autorisations de programme (AP) sont reprises conformément à l'annexe V jointe à la présente loi.

Ces inscriptions comprennent les crédits ouverts au profit des fonds ci-dessous :

- Fonds routier	15.000.000.000 francs CFA
- Fonds d'équipement collectivité locales	6.000.000.000 francs CFA
- Fonds de l'hydraulique	550.000.000 francs CFA
- Fonds de garantie rural	6.000.000.000 francs CFA
- Fonds de bonification rural	900.000.000 francs CFA
- Fonds de lutte contre les calamités rurales	3.000.000.000 francs CFA
- Fonds de solidarité nationale	300.000.000 francs CFA
- Fonds de solidarité numérique	200.000.000 francs CFA
- Fonds de promotion de la jeunesse et ASC	500.000.000 francs CFA
- Fonds de développement des transports urbains	600.000.000 francs CFA
- Fonds national d'actions pour l'emploi	300.000.000 francs CFA

Art. 7 - I Pour la loi de finances de l'année 2005, les prévisions de tirage (emprunts et subventions) affectées à des dépenses en capital sur ressources extérieures sont évaluées à 266.919.000.000 francs CFA ainsi réparties :

- Emprunt	155.556.000.000 francs CFA
- Subvention	111.363.000.000 francs CFA

II Les financements acquis affectés à des dépenses en capital sont évalués à 1.490.749.000.000 de francs CFA. ainsi répartis :

- Emprunt	828.288.000.000 francs CFA
- Subvention	662.461.000.000 francs CFA

Ces prévisions de tirage (PT) et financements acquis (FA) sont repris conformément à l'annexe V jointe à la présente loi.

Art. 8 - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances de l'année 2005, sont évaluées à 35.370.000.000 de francs CFA.

II - Les plafonds applicables aux comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances de l'année 2005, s'élèvent à 35.370.000.000 de francs CFA.

III - Est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs des comptes d'affectation spéciale suivants :

- Caisse d'encouragement à la pêche et aux industries annexes ;
- Frais de contrôle des sociétés à participation publique.

Art. 9 - Pour l'année 2005, les soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale ne sont pas reportables à l'exception fonds national de retraite.

Art. 10 - I. - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes de commerce pour la loi de finances de l'année 2005, sont évaluées à 175.000.000 de francs CFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de commerce, pour la loi de finances 2005, s'élèvent à 175.000.000 de francs CFA.

Art. 11 - I. - Sont supprimés les comptes de règlement avec les gouvernements étrangers ci-après :

- Accord senégalo mauritanien entre services du trésor
- Accord avec le Trésor Français.

Art. 12 - I - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'opérations monétaires sont évaluées à 800.000.000 de francs CFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'opérations monétaires, pour la loi de finances 2005, s'élèvent à 800.000.000 de francs CFA.

Art. 13 - I - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes de prêts, pour la loi de finances 2005, sont évaluées à 4.850.000.000 de francs CFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de prêts, pour la loi de finances 2005, s'élèvent à 4.850.000.000 de francs CFA.

Art. 14 - I - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'avances sont évaluées à 1.700.000.000 de francs CFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'avances, pour la loi de finances 2005, s'élèvent à 1.700.000.000 de francs CFA.

Art. 15 - I - Les ressources des comptes de garanties et d'avals, pour la loi de finances 2005, sont évaluées à 3.500.000.000 de francs CFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de garanties et d'avals, pour la loi de finances 2005, s'élèvent à 3.500.000.000 de francs CFA.

Art. 16 - Compte tenu des dispositions des articles 8 à 15, les prévisions de recettes pour l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 46.395.000.000 de francs CFA comme indiqué à l'annexe II jointe à la présente loi.

Les charges des comptes spéciaux du Trésor pour la loi de finances de l'année 2005 sont évaluées à la somme de 46.395.000.000 de francs CFA.

Art. 17 - La perception des taxes parafiscales dont la liste figure en annexe VI, jointe à la présente loi continuera d'être opérée pendant l'année 2005.

Art. 18 - Aux termes de l'article 11 de la loi organique relative aux lois de finances, la liste des chapitres ou comptes spéciaux du Trésor dotés de crédits évaluatifs est donnée en annexe VII

Art. 19 - Tout acte de dépenses qui engage les finances d'une personne morale de droit public est subordonné à l'existence de crédits suffisants et au respect des règles organisant les dépenses publiques que sont : l'engagement, le contrôle, la certification du service fait, la confirmation de sa régularité et de sa prise en charge par l'ordonnateur, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement.

Tout contrat conclu en violation de ces obligations est nul et de nullité absolue.

De même, les dispositions de l'article 45 du Code des Obligations de l'Administration relatives à la compensation financière pour des livraisons de biens ou de services ne s'appliqueront qu'aux travaux d'un montant inférieur ou égal à 50 millions, ou aux travaux dont les marchés, quelque soit le montant, sont approuvés par le Ministre chargé des finances.

Art. 20 - Le Président de la République est autorisé :

1° - à procéder, dans les conditions fixées par décret, à des émissions de titres à moyen et court terme pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie ;

2° - à réescompter auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, les obligations cautionnées souscrites à l'ordre du Trésor ainsi qu'à recourir, sur le plan interne, à l'épargne privée par l'émission de bons du Trésor, par voie d'adjudication, conformément aux dispositions du règlement communautaire approuvé par le Conseil des Ministres de l'UEMOA .

Art. 21 - L'encours au 31 décembre 2003 de la dette de la Lonase, au titre de la redevance sur les jeux de hasard, de divers impôts, droits et taxes, est annulé pour un montant global de 24.305.825.913 francs CFA. La Lonase reste redevable envers l'Etat de la totalité des dettes échues en 2004.

Art. 22 - Les articles 99-b), 111-I -1°) et 114-2° tirit du Code général des Impôts sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Art 99-b) - des retenues effectuées par l'employeur ou des cotisations versées à titre obligatoire pour la constitution d'une retraite, dans la limite de 13,2% du total des traitements, salaires, indemnités, émoluments et avantages en nature.

Art. 111-I-1°) -Traitements et salaires :

- pour la fraction du revenu annuel inférieure ou égale à 700 000 Francs..... 0 %
- pour la fraction du revenu annuel supérieure à 700 000 Francs..... 11 %

Art 114-2° tirit : - d'un abattement forfaitaire de 13,2% représentant les retenues faites par l'employeur ou les cotisations versées à titre obligatoire pour la constitution d'une retraite;

La présente loi est applicable aux revenus perçus à compter du 1^{er} janvier 2005..

Fait à Dakar, le 28 décembre 2004

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République

Le Premier Ministre,

Macky SALL.

ANNEXE 1

Prévisions des recettes par article et par paragraphe

En milliers de francs

Art	Parag	NOMENCLATURE ET NATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS LFI 2004	REALISATIONS AU 31 / 08 / 04	TAUX REALISA	PREVISIONS PLFI 2005	ECARTS LF 2004/LF 2005	TAUX PROG.
RECETTES INTERNES								
71		RECETTES FISCALES						
		IMPOTS DIRECTS						
71 1		Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	83 000 000	81 615 000	98,33%	92 500 000	9 500 000	11,45%
71 2		Impôts sur les salaires et autres rémunérations	91 500 000	56 796 000	62,07%	94 000 000	2 500 000	2,73%
71 3		Impôts sur le patrimoine	0	9 056 000		12 000 000	12 000 000	
71 4		autres impôts directs CGI	200 000	4 000	2,00%	1 500 000	1 300 000	650,00%
		total impôts directs.....	174 700 000	147 471 000	84,41%	200 000 000	25 300 000	14,48%
71		IMPOTS INDIRECTS						
71 5		Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	409 500 000	260 534 000	63,62%	448 000 000	38 500 000	9,40%
71 6		Droits de timbre et d'enregistrement	29 500 000	11 821 000	40,07%	18 000 000	-11 500 000	-38,98%
71 7		Droits et taxes à l'importation	135 000 000	73 189 000	54,21%	136 200 000	1 200 000	0,89%
71 9		Autres recettes fiscales *		311 000			0	
		total impôts indirects.....	574 000 000	345 855 000	60,25%	602 200 000	28 200 000	4,91%
71		TOTAL RECETTES FISCALES	748 700 000	493 326 000	65,89%	802 200 000	53 500 000	7,15%
72		RECETTES NON FISCALES						
72 1		Revenu de l'entreprise et du domaine	15 300 000	11 124 000	72,71%	16 500 000	1 200 000	7,84%
72 2		Droits et frais administratifs	3 000 000	246 000	8,20%	2 800 000	-200 000	-6,67%
72 3		Amendes et condamnations	100 000	678 000	678,00%	100 000	0	0,00%
72 4		produits financiers	12 300 000	13 600 000	110,57%	14 000 000	1 700 000	13,82%
72 5		Autres recettes non fiscales	2 000 000	1 140 000	57,00%	5 500 000	3 500 000	175,00%
72		TOTAL RECETTES NON FISCALES	32 700 000	26 788 000	81,92%	38 900 000	6 200 000	18,96%
		TOTAL RECETTES FISCALES ET NON FISCALES Art 71- 72	781 400 000	520 114 000	66,56%	841 100 000	59 700 000	7,64%
76 0		Recettes exceptionnelles	100 000	236 000	236,00%	100 000	0	0,00%
29 0		Remboursement Prêts rétrocédés	8 000 000	7 089 000	88,61%	8 000 000	0	0,00%
		TOTAL AUTRES RECETTES ART 74 - 76 - 29	8 100 000	7 325 000	90,43%	8 100 000	0	0,00%
		TOTAL RECETTES INTERNES art 71- 72- 74- 76 - 29	789 500 000	527 439 000	66,81%	849 200 000	59 700 000	7,56%
		RECETTES EXTERNES						
12		Dons Projet et leg	90 325 000		0,00%	111 363 000	21 038 000	23,29%
15		Tirage sur emprunt	168 825 000		0,00%	155 556 000	-13 269 000	-7,86%
16		Emprunt programme (déficit)	56 800 000		0,00%	106 900 000	50 100 000	88,20%
74		Dons Programmes	2 421 000	0	0,00%	29 100 000	26 679 000	
		TOTAL RECETTES EXTERNES art 12- 15- 74	318 371 000	93 044 000	29,23%	402 919 000	84 548 000	26,56%
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 107 871 000	620 483 000	56,01%	1 252 119 000	144 248 000	13,02%

ANNEXE 2

Comptes spéciaux du Trésor

En milliers de francs

IDENTIFICATION	LIBELLES	Recettes	Dépenses
	COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE		
4333271001011	Fonds National de retraite	34 000 000	34 000 000
3321271002011	Fonds de Lutte contre incendies	300 000	300 000
4083571003011	Caisse d'encourag. à la Pêche et Industries Annexes	890 000	890 000
2130371004011	Frais de contrôle des Sociétés à participation Publique	180 000	180 000
	s/total	35 370 000	35 370 000
	COMPTES DE COMMERCE		
3220072001011	Opér. à caractère industriel et Commerce. des Armées	150 000	150 000
4334272002011	Opér. à caractère industriel et Commercial DPS	10 000	10 000
3321472003011	Opér. à caractère ind. et Com. Etabl. Pénitentiers	15 000	15 000
	s/total	175 000	175 000
	COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES		
4331174001011	Comptes de pertes et profits de Change	800 000	800 000
	s/total	800 000	800 000
	COMPTES DE PRETS		
4331175001011	Consolid.d'avances en prêts Etab.Pub.Soc. À Part. Pub. Maj.	200 000	200 000
4336075002011	Autres prêts aux Collectivités locales	1 000 000	1 000 000
4331175004011	Consol. d'avances en prêts à divers org. et particuliers	250 000	250 000
4331175003011	Autres prêts à divers organismes	200 000	200 000
4331175005011	Autres prêts à divers particuliers	3 200 000	3 200 000
	s/total	4 850 000	4 850 000
	COMPTES D'AVANCES		
4331176001011	Avances Etab.Pub.Soc. À Part. Pub. Maj.	500 000	500 000
4331176002011	Avance à 1 an à divers organismes et particuliers	100 000	100 000
4331176003011	Avance à 1 an à divers agents publics	100 000	100 000
4336076004011	Avance à 1 an aux collectivités locales	1 000 000	1 000 000
	s/total	1 700 000	1 700 000
	COMPTE GARANTIES ET AVALS		
4331177001011	Garanties et avals	3 500 000	3 500 000
	s/total	3 500 000	3 500 000
	RECAPITULATION GENERALE		
	COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	35 370 000	35 370 000
	COMPTES DE COMMERCE	175 000	175 000
	COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	800 000	800 000
	COMPTES DE PRETS	4 850 000	4 850 000
	COMPTES D'AVANCES	1 700 000	1 700 000
	COMPTE GARANTIES ET AVALS	3 500 000	3 500 000
	total	46 395 000	46 395 000

ANNEXE 3

Coût des Services Votés

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005
		Réévalut. Sces. votés
A- DETTE PUBLIQUE		
<u>Dettes Publiques</u>		
<i>Titre 1 - 10 Amortissement et charges dette publique</i>	120 000 000 000	111 600 000 000
Total	120 000 000 000	111 600 000 000
B- POUVOIRS PUBLICS		
<u>Présidence de la République</u>		
BUDGET GENERAL		
<u>Budget de fonctionnement</u>		
<i>Titre 2 - 21 dépenses de personnel</i>	1 794 178 000	1 947 446 000
<i>Titre 3 - 21 dépenses de fonctionnement</i>	4 646 214 000	4 341 214 000
<i>Titre 4 - 21 transferts courants</i>	722 000 000	786 000 000
S/Total	7 162 392 000	7 074 660 000
<u>Budget d'investissement</u>		
<i>Titre 5 - 21 dépenses en capital</i>	6 025 000 000	24 898 000 000
<i>Titre 6 - 21 transferts en capital</i>	0	6 450 000 000
S/Total	6 025 000 000	31 348 000 000
Total Budget Général	13 187 392 000	38 422 660 000
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR		
<i>Titre 7 - 21 - Compte spécial du Trésor</i>	180 000 000	180 000 000
Total Comptes spéciaux du Trésor	180 000 000	180 000 000
TOTAL BUDGET GENERAL ET CST	13 367 392 000	38 602 660 000
<u>Assemblée Nationale</u>		
BUDGET GENERAL		
<u>Budget de fonctionnement</u>		
<i>Titre 2 - 22 dépenses de personnel</i>	2 897 362 000	2 897 362 000
<i>Titre 3 - 22 dépenses de fonctionnement</i>	3 930 500 000	3 930 500 000
<i>Titre 4 - 22 transferts courants</i>	96 800 000	96 800 000
S/Total	6 924 662 000	6 924 662 000
<u>Budget d'investissement</u>		
<i>Titre 5 - 22 - dépenses en capital</i>	0	
<i>Titre 6 - 22 - transferts en capital</i>	0	0
S/Total	0	0
Total Budget Général	6 924 662 000	6 924 662 000

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005 Réévalut. Sces. votés
Conseil République pour les Affaires Economiques et Sociales		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 24 dépenses de personnel		
Titre 3 - 24 dépenses de fonctionnement		708 511 000
Titre 4 - 24 transferts courants		300 000 000
S/Total		300 000 000
	0	1 308 511 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 24 - dépenses en capital	0	0
Titre 6 - 24 transferts en capital	0	0
S/Total	0	0
Total Budget Général	0	1 308 511 000
Conseil Constitutionnel		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 25 dépenses de personnel	84 298 000	83 999
Titre 3 - 25 dépenses de fonctionnement	73 761 000	73 761
S/Total	158 059 000	157 760 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 25 - dépenses en capital	0	0
Titre 6 - 25 - transferts en capital	0	0
S/Total	0	0
Total Budget Général	158 059 000	157 760 000
Conseil d'Etat		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 26 dépenses de personnel	136 390 000	174 438 000
Titre 3 - 26 dépenses de fonctionnement	124 208 000	124 208 000
S/Total	260 598 000	298 646 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 26 - dépenses en capital	0	0
Titre 6 - 26 - transferts en capital	0	0
S/Total	0	0
Total Budget Général	260 598 000	298 646 000
Cour de Cassation		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 27 dépenses de personnel	301 146 000	297 257 000
Titre 3 - 27 dépenses de fonctionnement	116 358 000	116 358 000
Titre 4 - 27 dépenses de transfert	2 100 000	2 100 000
S/Total	419 604 000	415 715 000

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005
		Réévalut. Sces. votés
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 27 - dépenses en capital</i>	0	0
<i>Titre 6 - 27 - transferts en capital</i>	0	0
S/Total	0	0
Total Budget Général	419 604 000	415 715 000
Cour des Comptes		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
<i>Titre 2 - 28 dépenses de personnel</i>	457 683 000	465 636 000
<i>Titre 3 - 28 dépenses de fonctionnement</i>	266 250 000	213 250 000
S/Total	723 933 000	678 886 000
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 28 - dépenses en capital</i>	165 000 000	195 000 000
<i>Titre 6 - 28 - transferts en capital</i>	0	0
S/Total	165 000 000	195 000 000
Total Budget Général	888 933 000	873 886 000
Primature		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
<i>Titre 2 - 30 dépenses de personnel</i>	471 438 000	447 086 000
<i>Titre 3 - 30 dépenses de fonctionnement</i>	2 726 620 000	2 696 120 000
<i>Titre 4 - 30 transferts courants</i>	365 000 000	715 000 000
S/Total	3 563 058 000	3 858 206 000
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 30 - dépenses en capital</i>	9 042 000 000	12 765 000 000
<i>Titre 6 - 30 - transferts en capital</i>	376 000 000	176 000 000
S/Total	9 418 000 000	12 941 000 000
Total Budget Général	12 981 058 000	16 799 206 000
Ministère des Aff. Etrangères		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
<i>Titre 2 - 31 dépenses de personnel</i>	10 697 124 000	10 367 447 000
<i>Titre 3 - 31 dépenses de fonctionnement</i>	9 495 617 000	9 417 011 000
<i>Titre 4 - 31 transferts courants</i>	4 200 836 000	4 200 836 000
S/Total	24 393 577 000	23 985 294 000
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 31 - dépenses en capital</i>	2 750 000 000	4 800 000 000
<i>Titre 6 - 31 - transferts en capital</i>		
S/Total	2 750 000 000	4 800 000 000
Total Budget Général	27 143 577 000	28 785 294 000

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005 Réévalut. Sces. votés
Ministère des Forces Armées		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 32 dépenses de personnel	43 773 072 000	41 686 775 000
Titre 3 - 32 dépenses de fonctionnement	12 529 740 000	12 404 740 000
Titre 4 - 32 transferts courants	515 879 000	515 879 000
S/Total	56 818 691 000	54 607 394 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 32 dépenses en capital	10 440 000 000	8 900 000 000
Titre 6 - 32 transferts en capital	0	1 000 000 000
S/Total	10 440 000 000	9 900 000 000
Total Budget Général	67 258 691 000	64 507 394 000
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR		
Titre 7 - 32 - Compte spécial du Trésor	150 000 000	150 000 000
Total Comptes spéciaux du Trésor	150 000 000	150 000 000
TOTAL BUDGET GENERAL ET CST	67 408 691 000	64 657 394 000
Ministère de l'Intérieur		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 33 dépenses de personnel	18 027 489 000	18 489 298 000
Titre 3 - 33 dépenses de fonctionnement	7 399 714 000	6 856 398 000
Titre 4 - 33 transferts courants	11 723 105 000	
S/Total	37 150 308 000	25 345 696 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 33 dépenses en capital	6 184 000 000	10 103 000 000
Titre 6 - 33 transferts en capital	0	0
S/Total	6 184 000 000	10 103 000 000
Total Budget Général	43 334 308 000	35 448 696 000
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR		
Titre 7 - 33 - Compte spécial du Trésor	300 000 000	300 000 000
Total Comptes spéciaux du Trésor	300 000 000	300 000 000
TOTAL BUDGET GENERAL ET CST	43 634 308 000	35 748 696 000
Ministère de la Justice		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 34 dépenses de personnel	5 564 330 000	6 962 584 000
Titre 3 - 34 dépenses de fonctionnement	2 599 709 000	2 589 709 000
Titre 4 - 34 transferts courants	101 500 000	101 500 000
S/Total	8 265 539 000	9 653 793 000

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005
		Réévaluat. Sces. votés
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 34 - dépenses en capital</i>	1 550 000 000	1 400 000 000
<i>Titre 6 - 34 - transferts en capital</i>	0	0
S/Total	1 550 000 000	1 400 000 000
Total Budget Général	9 815 539 000	11 053 793 000
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR		
<i>Titre 7 - 34 - Compte spécial du Trésor</i>	15 000 000	15 000 000
Total Comptes spéciaux du Trésor	15 000 000	15 000 000
TOTAL BUDGET GENERAL ET CST	9 830 539 000	11 068 793 000
Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisat. Prof.		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
<i>Titre 2 - 35 dépenses de personnel</i>	716 252 000	804 271 000
<i>Titre 3 - 35 dépenses de fonctionnement</i>	745 702 000	745 702 000
<i>Titre 4 - 35 transferts courants</i>	172 221 000	172 221 000
S/Total	1 634 175 000	1 722 194 000
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 35 - dépenses en capital</i>	1 612 000 000	1 358 000 000
<i>Titre 6 - 35 - transferts en capital</i>	0	0
S/Total	1 612 000 000	1 358 000 000
Total Budget Général	3 246 175 000	3 080 194 000
Ministère des Relations avec les Institutions		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
<i>Titre 2 - 36 dépenses de personnel</i>	52 879 000	39 510 000
<i>Titre 3 - 36 dépenses de fonctionnement</i>	87 623 000	87 623 000
S/Total	140 502 000	127 133 000
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 36- dépenses en capital</i>	0	0
<i>Titre 6 - 36- transferts en capital</i>	0	0
S/Total	0	0
Total Budget Général	140 502 000	127 133 000
Ministère de Coopérat. Décentral.et de la Planif. Rég.		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
<i>Titre 2 - 37 dépenses de personnel</i>	70 562 000	93 755 000
<i>Titre 3 - 37 dépenses de fonctionnement</i>	120 300 000	120 300 000
S/Total	190 862 000	214 055 000

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005
		Réévaluat. Sces. votés
Budget d'investissement		
Titre 5 - 37 - dépenses en capital	0	300 000 000
Titre 6 - 37 - transferts en capital	0	0
S/Total	0	300 000 000
Total Budget Général	190 862 000	514 055 000
Ministère Entrepr. Féminin		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 38 dépenses de personnel	72 466 000	0
Titre 3 - 38 dépenses de fonctionnement	117 700 000	0
S/Total	190 166 000	0
Budget d'investissement		
Titre 5 - 38 - dépenses en capital	0	0
Titre 6 - 38 - transferts en capital	0	0
S/Total	0	0
Total Budget Général	190 166 000	0
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 39 dépenses de personnel	81 580 000	82 454 000
Titre 3 - 39 dépenses de fonctionnement	76 138 000	76 138 000
Titre 4 - 39 transferts courants	31 474 000	31 474 000
S/Total	189 192 000	190 066 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 39 - dépenses en capital	0	0
Titre 6 - 39 - transferts en capital	0	0
S/Total	0	0
Total Budget Général	189 192 000	190 066 000
Ministère de l'Economie Maritime		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 40 dépenses de personnel	593 240 000	766 642 000
Titre 3 - 40 dépenses de fonctionnement	245 761 000	288 435 000
Titre 4 - 40 transferts courants	12 000 000	21 600 000
S/Total	851 001 000	1 076 677 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 40 - dépenses en capital	9 238 000 000	5 731 000 000
Titre 6 - 40 - transferts en capital	0	
S/Total	9 238 000 000	5 731 000 000
Total Budget Général	10 089 001 000	6 807 677 000

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005 Réévalut. Sces. votés
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR		
<i>Titre 7 - 40 - Comptes spéciaux du Trésor</i>	890 000 000	890 000 000
Total Comptes spéciaux du Trésor	890 000 000	890 000 000
TOTAL BUDGET GENERAL ET CST	10 979 001 000	7 697 677 000
Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Transports terrestres		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
<i>Titre 2 - 41 - dépenses de personnel</i>	746 503 000	627 442 000
<i>Titre 3 - 41 - dépenses de fonctionnement</i>	266 846 000	208 386 000
<i>Titre 3 - 41 - dépenses de transfert</i>	9 600 000	
S/Total	1 022 949 000	835 828 000
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 41 - dépenses en capital</i>	69 748 000 000	133 607 000 000
<i>Titre 6 - 41 - transferts en capital</i>	0	
S/Total	69 748 000 000	133 607 000 000
Total Budget Général	70 770 949 000	134 442 828 000
Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
<i>Titre 2 - 42 - dépenses de personnel</i>	2 743 031 000	2 783 035 000
<i>Titre 3 - 42 - dépenses de fonctionnement</i>	1 193 570 000	1 193 470 000
<i>Titre 4 - 42 - transferts courants</i>	4 639 937 000	4 539 937 000
S/Total	8 576 538 000	8 516 442 000
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 42 - dépenses en capital</i>	96 901 000 000	96 903 000 000
<i>Titre 6 - 42 - transferts en capital</i>	10 650 000 000	15 676 000 000
S/Total	107 551 000 000	112 579 000 000
Total Budget Général	116 127 538 000	121 095 442 000
Ministère de l'Économie et des Finances		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
<i>Titre 2 - 43 - dépenses de personnel</i>	8 132 050 000	8 369 849 000
<i>Titre 3 - 43 - dépenses de fonctionnement</i>	5 460 702 000	5 520 702 000
S/Total	13 592 752 000	13 890 551 000
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 43 - dépenses en capital</i>	43 204 000 000	23 702 000 000
<i>Titre 6 - 43 - transferts en capital</i>	0	6 500 000 000
S/Total	43 204 000 000	30 202 000 000
Total Budget Général	56 796 752 000	44 092 551 000

Pouvoirs Publics ou Ministères.	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005
		Réévalut. Sces. votés
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR		
<i>Titre 7 - Comptes spéciaux du Trésor</i>	41 775 000 000	44 860 000 000
Total Comptes spéciaux du Trésor	41 775 000 000	44 860 000 000
TOTAL BUDGET GENERAL ET CST	83 071 752 000	88 952 551 000
Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
<i>Titre 2 - 44 dépenses de personnel</i>	266 202 000	276 362 000
<i>Titre 3 - 44 dépenses de fonctionnement</i>	241 922 000	241 922 000
<i>Titre 4 - 44 transferts courants</i>	1 212 848 000	1 212 848 000
S/Total	1 720 972 000	1 731 132 000
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 44 dépenses en capital</i>	376 000 000	1 292 000 000
<i>Titre 6 - 44 transferts en capital</i>	0	0
S/Total	376 000 000	1 292 000 000
Total Budget Général	2 096 972 000	3 023 132 000
Ministère du Commerce		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
<i>Titre 2 - 45 dépenses de personnel</i>	539 390 000	601 863 000
<i>Titre 3 - 45 dépenses de fonctionnement</i>	434 289 000	290 989 000
<i>Titre 4 - 45 transferts courants</i>	353 320 000	514 620 000
S/Total	1 326 999 000	1 407 472 000
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 45 dépenses en capital</i>	225 000 000	877 000 000
<i>Titre 6 - 45 transferts en capital</i>	0	0
S/Total	225 000 000	877 000 000
Total Budget Général	1 551 999 000	2 284 472 000
Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
<i>Titre 2 - 46 dépenses de personnel</i>	580 619 000	664 741 000
<i>Titre 3 - 46 dépenses de fonctionnement</i>	241 503 000	241 503 000
<i>Titre 4 - 46 transferts courants</i>	0	
S/Total	822 122 000	906 244 000
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 46 dépenses en capital</i>	7 362 000 000	4 696 000 000
<i>Titre 6 - 46 transferts en capital</i>	0	0
S/Total	7 362 000 000	4 696 000 000
Total Budget Général	8 184 122 000	5 602 244 000

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005 Réévalut. Sces, votés
Ministère des Mines, de l' Energie		
BUDGET GENERAL		
Fonctionnement		
Titre 2 - 47 dépenses de personnel	192 795 000	166 746 000
Titre 3 - 47 dépenses de fonctionnement	164 114 000	164 114 000
Titre 4 - 47 transferts courants	2 000 000	2 000 000
S/Total	358 909 000	332 860 000
Investissements		
Titre 5 - 47 dépenses en capital	7 581 000 000	12 429 000 000
Titre 6 - 47 transferts en capital	1 649 000 000	1 100 000 000
S/Total	9 230 000 000	13 529 000 000
Total Budget Général	9 588 909 000	13 861 860 000
Ministère du patrimoine Bâti, de l'Habitat et Construction		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 48 dépenses de personnel	283 324 000	319 708 000
Titre 3 - 48 dépenses de fonctionnement	721 294 000	746 394 000
S/Total	1 004 618 000	1 066 102 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 48- dépenses en capital	28 690 000 000	42 510 000 000
Titre 6 - 48- transferts en capital	0	0
S/Total	28 690 000 000	42 510 000 000
Total Budget Général	29 694 618 000	43 576 102 000
Ministère du Tourisme et des Transports Aériens		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 49 dépenses de personnel	253 493 000	325 849 000
Titre 3 - 49 dépenses de fonctionnement	159 538 000	180 822 000
Titre 4 - 49 transferts courants	7 776 000	7 776 000
S/Total	420 807 000	514 447 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 49 - dépenses en capital	370 000 000	202 000 000
Titre 6 - 49- transferts en capital	0	0
S/Total	370 000 000	202 000 000
Total Budget Général	790 807 000	716 447 000

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005 Réévalut. Sces. votés
Ministère de l'Education		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 50 dépenses de personnel	85 264 007 000	107 261 833 000
Titre 3 - 50 dépenses de fonctionnement	30 272 651 000	30 471 897 000
Titre 4 - 50 transferts courants	45 030 130 000	44 766 886 000
S/Total	160 566 788 000	182 500 616 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 50 dépenses en capital	37 998 000 000	39 840 000 000
Titre 6 - 50- transferts en capital	0	0
S/Total	37 998 000 000	39 840 000 000
Total Budget Général	198 564 788 000	222 340 616 000
Ministère de la Recherche Scientifique		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 51 dépenses de personnel	169 421 000	128 352 000
Titre 3 - 51 dépenses de fonctionnement	154 069 000	154 069 000
Titre 4 - 51 transferts courants	560 977 000	660 977 000
S/Total	884 467 000	943 398 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 51- dépenses en capital	68 000 000	300 000 000
Titre 6 - 51- transferts en capital	0	0
S/Total	68 000 000	300 000 000
Total Budget Général	952 467 000	1 243 398 000
Ministère des Sports		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 52 dépenses de personnel	1 027 275 000	1 169 693 000
Titre 3 - 52 dépenses de fonctionnement	3 695 346 000	2 220 346 000
Titre 4 - 52 transferts courants	70 000 000	70 000 000
S/Total	4 792 621 000	3 460 039 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 52- dépenses en capital	4 100 000 000	1 200 000 000
Titre 6 - 52- transferts en capital	0	0
S/Total	4 100 000 000	1 200 000 000
Total Budget Général	8 892 621 000	4 660 039 000

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005
		Réévalut. Sces. votés
Ministère de la Culture et du patrimoine historique Classé.		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 53 dépenses de personnel	574 361 000	529 996 000
Titre 3 - 53 dépenses de fonctionnement	524 282 000	524 282 000
Titre 4 - 53 transferts courants	1 431 369 000	1 396 369 000
S/Total	2 530 012 000	2 450 647 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 53 dépenses en capital	1 225 000 000	1 750 000 000
Titre 6 - 53 transferts en capital	0	0
S/Total	1 225 000 000	1 750 000 000
Total Budget Général	3 755 012 000	4 200 647 000
Ministère de la Santé Prévent, Médicale		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 54 dépenses de personnel	15 717 398 000	18 646 700 000
Titre 3 - 54 dépenses de fonctionnement	10 868 491 000	10 902 599 000
Titre 4 - 54 transferts courants	11 486 257 000	11 576 946 000
S/Total	38 072 146 000	41 126 245 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 54 dépenses en capital	38 409 000 000	42 396 000 000
Titre 6 - 54 transferts en capital	0	
S/Total	38 409 000 000	42 396 000 000
Total Budget Général	76 481 146 000	83 522 245 000
Ministère de la Jeunesse		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 55 dépenses de personnel	747 286 000	820 671 000
Titre 3 - 55 dépenses de fonctionnement	965 995 000	986 995 000
Titre 4 - 55 transferts courants	206 000 000	166 000 000
S/Total	1 919 281 000	1 973 666 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 55- dépenses en capital	1 426 000 000	1 653 000 000
Titre 6 - 55- transfert en capital	0	0
S/Total	1 426 000 000	1 653 000 000
Total Budget Général	3 345 281 000	3 626 666 000

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005
		Réévalut. Sces. votés
Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 56 dépenses de personnel	1 641 500 000	1 809 887 000
Titre 3 - 56 dépenses de fonctionnement	4 194 516 000	1 773 755 000
Titre 4 - 56 transferts courants	11 963 000	11 963 000
S/Total	5 847 979 000	3 595 605 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 56- dépenses en capital	12 193 000 000	11 061 000 000
Titre 6 - 56- transfert en capital	0	0
S/Total	12 193 000 000	11 061 000 000
Total Budget Général	18 040 979 000	14 656 605 000
Ministère de la Famille, du dev. Social et de la Solidarité Nationale		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 58 dépenses de personnel	1 472 158 000	1 433 932 000
Titre 3 - 58 dépenses de fonctionnement	1 075 508 000	1 942 351 000
Titre 4 - 58 transferts courants	1 678 080 000	903 822 000
S/Total	4 225 746 000	4 280 105 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 58- dépenses en capital	15 221 000 000	14 762 000 000
Titre 6 - 58- transferts en capital	0	0
S/Total	15 221 000 000	14 762 000 000
Total Budget Général	19 446 746 000	19 042 105 000
Ministère du Plan et du développement durable		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 61 dépenses de personnel	242 894 000	242 894 000
Titre 3 - 61 dépenses de fonctionnement	182 921 000	182 621 000
S/Total	425 815 000	425 515 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 61- dépenses en capital	1 759 000 000	1 620 000 000
Titre 6 - 61- transferts en capital	0	0
S/Total	1 759 000 000	1 620 000 000
Total Budget Général	2 184 815 000	2 045 515 000
Ministère du L'Elevage		
Titre 2 - 62 dépenses de personnel	835 758 000	824 881 000
Titre 3 - 62 dépenses de fonctionnement	274 872 000	249 690 000
Titre 4 - 62 transferts courants	123 142 000	23 142 000
S/Total	1 233 772 000	1 097 713 000

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005
		Réévaluat. Sces. votés
Budget d'investissement		
Titre 5 - 62 - dépenses en capital	5 396 000 000	7 942 000 000
Titre 6 - 62- transfert en capital	0	0
S/Total	5 396 000 000	7 942 000 000
Total Budget Général	6 629 772 000	9 039 713 000
Ministère de l'Information		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 63 dépenses de personnel	107 667 000	133 201 000
Titre 3 - 63 dépenses de fonctionnement	289 276 000	356 986 000
Titre 4 - 63 transferts courants	471 370 000	471 370 000
S/Total	868 313 000	961 557 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 63- dépenses en capital	0	
Titre 6 - 63- transferts en capital		970 000 000
S/Total	0	970 000 000
Total Budget Général	868 313 000	1 931 557 000
Ministère des Petites et Moyennes Entrep. de l'Entrep. Féminin et de la Micro-finance		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 64 dépenses de personnel	101 267 000	153 535 000
Titre 3 - 64 dépenses de fonctionnement	62 200 000	152 000 000
Titre 4 - 64 transferts courants	300 000 000	300 000 000
S/Total	463 467 000	605 535 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 64- dépenses en capital	2 150 000 000	1 920 000 000
Titre 6 - 64- transferts en capital	0	0
S/Total	2 150 000 000	1 920 000 000
Total Budget Général	2 613 467 000	2 525 535 000
Ministère des Collectivités locales et de la décentralisation		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 65 dépenses de personnel		782 694 000
Titre 3 - 65 dépenses de fonctionnement		255 596 000
Titre 4 - 65 transferts courants		11 873 105 000
S/Total	0	12 911 395 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 65- dépenses en capital	20 584 000 000	19 640 000 000
Titre 6 - 65- transferts en capital	0	0
S/Total	20 584 000 000	19 640 000 000
Total Budget Général	20 584 000 000	32 551 395 000

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005
		Réévalut. Sces. votés
Ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 66 dépenses de personnel		58 104 000
Titre 3 - 66 dépenses de fonctionnement		178 500 000
Titre 4 - 66 transferts courants		
S/Total	0	236 604 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 66- dépenses en capital	0	83 000 000
Titre 6 - 66- transferts en capital	0	0
S/Total	0	83 000 000
Total Budget Général	0	319 604 000
Ministère du NEPAD, de l'Intégration Economique et de la Politique de Bonne Gouvernance		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 67 dépenses de personnel		38 247 000
Titre 3 - 67 dépenses de fonctionnement		115 650 000
Titre 4 - 67 transferts courants		5 000 000
S/Total	0	158 897 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 67- dépenses en capital	0	0
Titre 6 - 67- transferts en capital	0	0
S/Total	0	0
Total Budget Général	0	158 897 000
Ministère de la prévention, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 68 dépenses de personnel		38 023 000
Titre 3 - 68 dépenses de fonctionnement		107 000 000
Titre 4 - 68 transferts courants	0	
S/Total	0	145 023 000
Budget d'investissement		
Titre 5 - 68- dépenses en capital	6 733 000 000	13 255 000 000
Titre 6 - 68- transferts en capital	0	0
S/Total	6 733 000 000	13 255 000 000
Total Budget Général	6 733 000 000	13 400 023 000

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits ouverts en LF 2005	Loi de finances pour l'année 2005
		Réévalué. Scs: votés
Charges Communes		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
<i>Titre 2 - 60 dépenses de personnel</i>	18 470 112 000	4 777 291 000
<i>Titre 3 - 60 dépenses de fonctionnement</i>	39 554 626 000	39 554 626 000
<i>Titre 4 - 60 transferts courants</i>	271 082 631 000	46 248 835 000
S/Total	329 107 369 000	90 580 752 000
Budget d'investissement		
<i>Titre 5 - 60 - dépenses en capital</i>	0	0
<i>Titre 6 - 60- transferts en capital</i>	0	0
S/Total	0	0
Total Budget Général	329 107 369 000	90 580 752 000
RECAPITULATION		
A - DETTE PUBLIQUE	120 000 000 000	111 600 000 000
B - POUVOIRS PUBLICS	22 019 248 000	48 581 840 000
C - MINISTÈRES	1 211 321 347 000	1 088 068 898 000
TOTAL DES DEPENSES	1 353 340 595 000	1 248 250 738 000
TOTAL DES DEPENSES		
HORS DETTE PUBLIQUE	1 233 340 595 000	1 136 650 738 000

ANNEXE 4 : Répartition des mesures nouvelles

En francs

POUV. PUBL. ET MINISTRES	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS COURANTS	TOTAL
POUVOIRS PUBLICS				
21 PRESIDENCE REPUBLIQUE		730 000 000	690 000 000	1 420 000 000
22 ASSEMBLEE NATIONALE				
24 CONS. REP. AFF. ECONOM. SOCIALES		300 000 000		300 000 000
25 C. CONSTITUTIONNEL				
26 C. D'ETAT		9 095 000		9 095 000
27 C. CASSATION		18 000 000		18 000 000
28 C. COMPTES		19 000 000		19 000 000
S/TOTAL POUVOIRS PUBLICS		1 076 095 000	690 000 000	1 766 095 000
30 PRIMATURE		185 787 000	600 000 000	785 787 000
31 M. AFF. ETRANG.	89 279 000	1 142 222 000	350 000 000	1 581 501 000
32 M. FORCES ARMEES		947 700 000	14 000 000	961 700 000
33 M. INTERIEUR		214 000 000		214 000 000
34 M. JUSTICE		887 528 000	9 200 000	896 728 000
35 M. FONCT. PUB. TRAV. EMP. ORG. PROF		76 953 000	27 360 000	104 313 000
36 M. RELAT. INST PARL.		7 500 000		7 500 000
37 M. COOP. DEC. PLANF. REG		79 500 000		79 500 000
39 M. SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR		10 700 000	30 000 000	40 700 000
40 M. ECONOMIE MARITIME		48 594 000		48 594 000
41 M. INFR. EQUIP. TRANSP. TER. MARIT. INT.		36 236 000		36 236 000
42 M. AGRICULTURE HYDRAUL.		172 065 000		172 065 000
43 M. ECONOMIE FINANCES		241 720 000		241 720 000
44 M. INDUST. ARTISANAT		9 500 000	119 000 000	128 500 000
45 M. COMMERCE		86 602 000		86 602 000
46 M. URBAN. AMENAGEMENT TERRIT.		61 465 000		61 465 000
47 M. ENERGIE MINES		15 375 000		15 375 000
48 M. PATRIM. BATI HABITAT ET CONSTR.		30 000 000		30 000 000
49 M. TOURISME ET TRANSP. AERIENS		35 900 000		35 900 000
50 M. EDUCATION	2 174 049 000	9 040 026 000	2 369 435 000	13 583 510 000
51 M. RECH. SCIENTIFIQUE		385 078 000		385 078 000
52 M. SPORTS		797 500 000		797 500 000
53 M. CULTURE PATRIM HISTOR. CLASSE		32 000 000	843 000 000	875 000 000
54 M. SANTE ET PREVENTION	1 107 698 000	1 270 000 000	3 374 692 000	5 752 390 000
55 M. JEUNESSE		91 210 000	40 000 000	131 210 000
56 M. ENVIRO ET ASSAINISSEMENT		284 939 000	103 037 000	387 976 000
58 M. FAMILLE DEV SOCIAL SOLID NAT.		107 170 000	146 080 000	253 250 000
61 M. PLAN DEVELOPPEMENT DURABLE		55 320 000		55 320 000
62 M. ELEVAGE		15 450 000		15 450 000
63 M. INFORMATION		24 500 000		24 500 000
64 M. PME ET MICRO-FINANCE		34 650 000		34 650 000
65 M. COLLECT. LOCALES DECENTRALISAT.		274 300 000	3 140 000 000	3 414 300 000
66 M. POSTES TELECOM. N.T.I.C.		25 000 000		25 000 000
67 M. NEPAD. INTEG. ECO AFRIC. ET B. GOUVERN.		31 700 000	110 000 000	141 700 000
68 M. PREVENT. HYGIENE PUB. ASSAINIS.		39 700 000		39 700 000
60 CHARGES NON REPARTIES	6 628 974 000	2 703 586 000	7 762 887 000	17 095 447 000
S/TOTAL MOYENS DES SERVICES	10 000 000 000	10 501 476 000	10 038 691 000	48 540 167 000
TOTAL GENERAL	10 000 000 000	30 577 571 000	19 728 691 000	50 306 262 000

ANNEXE 5**Dépenses d'investissement**

En millions de francs

Titre	INTITULES DES SECTEURS	SOURCES DE FINANCEMENTS						TOTAL	
		INTERIEUR (1)		EXTERIEURS (2)					
		ETAT		EMPRUNTS		SUBVENTIONS			
		AP	CP	FA	PT	FA	PT	AP+FA	CP+PT
5	Investissements	1 333 626	309 043	828 288	155 556	662 461	111 363	2 824 375	575 962

AP = autorisation de programme

Financements publics intérieurs (TRESOR)

CP = crédits de paiement

Financements publics intérieurs (TRESOR)

FA = financement acquis

Financements extérieurs

Ou en négociation très avancée

PT = prévisions de tirage de l'année

Financements extérieurs

budgétaire

(1) Opérations d'investissement financées sur ressources internes

(2) Opérations d'investissement financées sur aide étrangère

En millions de francs CFA

REPARTITION DES CREDITS DU BCI 2005 SUR RESSOURCES INTERNES PAR MINISTERE

CODE	INTITULE PROJET	2004	2005	MINISTERE
47056	RENO.AMENAG.EQUIP. M.A.E.	250	150	MAE
47205	REH. EQUIP. POSTES DIPLOMATIQUES	350	500	MAE
47206	ACQUISITION POSTES DIPLOMAT.	2 150	2 150	MAE
47708	ACQUISITION IMMEUBLE A PARIS		2 000	MAE
	TOTAL MAE	2 750	4 800	
11 001	PROGRAMME EQUIPEMENT MONDE RURAL	3 000	3 000	MAH
11 002	APPUI DEV RURAL DE LANAMBE	7	13	MAH
11 003	PROJ.ORG ET GESTION VILLAGEOISE PH 2	15	15	MAH
11 006	PROGRAMME SEMENCES ANGRAIS		4 800	MAH
11 072	PRODAM PHASE 2	56	79	MAH
11 073	PROGR AHA BASSE CAS ET DVT RURAL ZIGUINCHOR (PHASE INTERIMAIRE)		200	MAH
11 074	PROGRAMME LUTTE MOUCHE BLANCHE	50	100	MAH
11 075	PROGR LUTTE TERMITES		50	MAH
11 076	PROJET DEV HYDROAGRIC DE LANAMBE III	100	100	MAH
11833	AMEN.CASIER KOBILLO (720HA)	284	150	MAH
11 834	PROJET DEV RURAL MATAM	509	509	MAH
11 835	PROJET AMENAGEMENT MADINA PETE		1 600	MAH
11 839	PROJ AMEN CASIERS LAMPSAR	66	158	MAH
11 845	PAPASTI	47	46	MAH
11 859	PROJET PROMOTION EXPORT.AGRIC.	29		MAH
11 860	PSAOP	256	536	MAH
11 861	PROG NATIONAL INFRASTRUCTURES RURALES (PNIR)	700	1 200	MAH
11862	PRIMOCA	50		MAH
11 870	PROJET REH PER IRRIGUES BAKEL	100	757	MAH
15001	DOTAT°DU BUDGET INVEST.AU FNH	535	550	MAH
15 002	PAPIL	150	150	MAH
15 051	PROGR. DEV. RESS. EN EAU PH.2	196		MAH
15066	PR.REAL. 26 FOR. ET 21 RESERV.	132		MAH
15070	REF.SYST.GEST.FOR.RURAUX PH.1	24	24	MAH
15 080	HYDR.VILLAG. PASTORALE PH.4	73		MAH
15 082	REALISATION DE 100 PUIITS	200	65	MAH
15 083	REALISATION 60 POINT DEAU 6 REGIONS	1 000	700	MAH
15 084	PARPEBA	15	15	MAH
15 086	RENOUVELLEMENT DE FORAGES	500	500	MAH
15 088	AEP GOROM LAMPSAR	45	500	MAH
15 089	AEP NDIOSMONE PALMARIN		300	MAH
15 508	PROJET DIGUES ANTI SEL		333	MAH
15 512	PROG.REALISATION BASSINS RETENTION	0	1 500	MAH
18 001	ETUDE FAISABILITE PROJET 400 POINTS D'EAU		200	MAH
19 001	APPUI ACTIVITES SOCIOECO PAIX CASAMANCE	96	96	MAH
19 006	PROJET URGENGE APPUI RECONSTRUCTION CASAMANCE		99	MAH
19 009	PROG.APPUI ACTEURS FILIERE COTON	363	350	MAH
19 011	SOUTIEN 7ème LETTRE DE MISSION SAED	3 600	3 550	MAH
19 012	FONDS LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE SEDHIOU		27	MAH
19 117	SOUTIEN LETTRE DE MISSION SODAGRI	650	600	MAH
19034	PROG.AGR.VOLET PROTECT°CULTURE	700	700	MAH
19 055	PROMOTION PME HORTICOLES	30		MAH

En millions de francs CFA

CODE	INTITULE PROJET	2004	2005	MINISTERE
19067	PROMOT° MICRO. ENT. (PROMER)	15	94	MAH
19070	DOTAT° BCI FDS GARANT. PRJT. AGRI	4 000	6 000	MAH
19071	DOTAT° BCI FDS CALAMIT. PJT. AGRI	1 500	3 000	MAH
19072	DOTAT° BCI FDS BONIF. P. PJT. AGRI	900	900	MAH
33 011	REKETEMENT ROUTE ACCES BARRAGE DIAMA		26	MAH
41 009	PROJET SECT. EAU LONG TERME (PLT)	239	522	MAH
41 100	PROJET SECTORIEL EAU	0		MAH
	TOTAL MAEH	20 232	34 114	
12 001	PROGRAMME AMELIORATION RACE BOVINE	1 000		MEL
12 002	PROJET REHABILITATION ET CONSTRUCTION D'ABATTOIRS		500	MEL
12 003	PROGRAMME AGRICOLE VOLET ELEVAGE		500	MEL
12 004	PROJET CONSTRUCTION HARA MODERNE		2 000	MEL
12 008	PROJET DEV. ELEVAGE SENEGAL ORIENTAL ET CASAMANCE		28	MEL
12 029	CONTRÔLE EPIZOOTIES/PAGE		150	MEL
12035	AMEN. DVPT. VILLAGEOIS (PADV)	40	40	MEL
12 043	PAPEL PHASE 2	446	450	MEL
12 044	PROJET APPUI DEVELOPP APICULTURE	75	75	MEL
12 045	PROGRAMME DEVELOPPEMENT EQUIN	75	150	MEL
18 002	ETUDE DEVELOPPEMENT FILIERE ELEVAGE		15	MEL
	TOTAL MEL	1 636	3 908	
23 010	PROJET AMELIORATION QUALIFICATIONS ARTISANS		100	MAI
23 017	CONSTR. 4 VILLAGES ARTISANAUX	160	200	MAI
23 020	PR FORM. PERFECTIONNEMENT ARTISANS PAR ALTERNANCE	42	42	MAI
23 021	AMENAGEMENT VILL ART DIAMNIADIO	0		MAI
23 025	FONDS DE GARANTIE PROJETS ARTISANAUX		150	MAI
22 523	PR. CONSTRUCTION ATELIERS PILOTES ITA	174		MAI
47 219	REHAB. LOCAUX MAI	0		MAI
	TOTAL MIA	376	492	
42 002	MONUMENT DE LA RENAISSANCE		500	MCPHC
42 003	MUSEES DES CIVILISATIONS		200	MCPHC
42 107	CONST. COMPL. CUL. REG	400	250	MCPHC
42 513	REH. BIBLIOTHEQUES REG. ET CLAC		200	MCPHC
42 516	INVENTAIRE, AMENAGEMENT ET RESTAURATION PATRIMOINE CULTURE	175	300	MCPHC
42 520	ETUDES PROJETS CULTURELS	650		MCPHC
	TOTAL MCULT	1 225	1 450	
31 001	INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE D'OIGNON		277	MCOM
31 003	MISE EN PLACE AGENCE PROMOTION EXPORTATIONS		250	MCOM
31 113	APPUI CONTRÔLE DE QUALITE		150	
31 105	MISE EN PLACE ARM	150		MCOM
	TOTAL MCOMMERCE	150	677	

En millions de francs CFA

CODE	INTITULE-PROJET	2004	2005	MINISTERE
29 001	PARTENARIAT AFRICAN FUNDATION DEVELOPMENT ET GDS POUR LES PME		360	MPMEMF
39 034	PROGRAMME MISE A NIVEAU ENTREPRISE	150		MPMEMF
46 142	FONDS DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ		200	MPMEMF
	TOTAL MPMEEF	150	560	
14 085	ACQUISITION 6 VEGETES SURVEIL	1 270	1 698	MEMAR
14 105	RENF SECURITE PECHE ARTISANALE	328		MEMAR
14 106	CONTROLE ET SURV ACTIVITES DE PECHE	459	0	MEMAR
14 107	SUIVI DE LA RESSOURCE	328	93	MEMAR
14 108	APPUI INSTITUTIONNEL	328		MEMAR
14 109	RENF DES CAPACITES HUMAINES	459		MEMAR
14 112	REALISATION STATION DAQUACULTURE		325	MEMAR
14 115	APPUI STRUCTURES DE FORMATION ET VULGARISATION		104	MEMAR
14 116	APPUI A LA FORMATION DES AGENTS DES PECHE		50	MEMAR
14 118	RENFORCEMENT DU SERVICE DE LA PECHE CONTINENTALE DE MATAM		101	MEMAR
14 119	RENFORCEMENT DU CNFTP		109	MEMAR
14 120	MISE AUX MORMES DE L'OMI		40	MEMAR
14 121	RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PLANIFICATION ET DE SUIVI DES PROJETS DU SECTEUR DE LA PECHE		133	MEMAR
14 122	JETEE DE THAROYE		300	MEMAR
14 123	AMENAGEMENT AIRE DE PECHE DE KAOLACK		113	MEMAR
14 124	QUAI DE PECHE DE HANN		220	MEMAR
14 125	RESTRUCTURATION BASE DE DONNEES SUR LA PECHE		45	MEMAR
14 126	AMELIORATION DES STATISTIQUES SUR LA PECHE		85	MEMAR
14 127	AMENAGEMENT SITE DE PECHE DE GOUDOMP		62	MEMAR
14 129	ACQUISITION CHALOUPPE NEUVE GOREE DAKAR		1 500	MEMAR
14 140	REHABILITATION CELLULE DE PLANIFICATION ET D'ETUDE DES PROJETS DU MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME		23	MEMAR
18 150	FONDS D'ETUDE DES PROJETS DU MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME		135	MEMAR
29025	EVALUAT ET AUDIT DES ACTIONS DE PARTENARIAT	66		MEMAR
	TOTAL MEMAR	3 238	5 136	
29 025	AARCEC/UEMOA	50	50	MEF
29 028	PROJET PROMOTION INVESTISSEMENTS PRIVES		52	MEF
29 029	APPUI REFORME SECTEUR POSTAL	15 500		MEF
33 095	AUTRES TRAVAUX ROUTIERS		2 000	MEF
46 007	INTERV.D'URGENCE SECTEURS SOCIAUX		2 000	MEF
47 057	PLAN EQUIP. & MODERNISAT° DGD	1 000	600	MEF
47 060	AMENAGEMENT -EQUIP. MEFP	500	400	MEF
47 087	INDEMNITES EXPROPRI. et PREEMPT°	1 000	2 000	MEF
47 105	APPUI DSRP/CSPLP	250	250	MEF
47 183	REH. INFORMAT. DGID	500	0	MEF
47 196	CONSTR. LOCAUX ATCPEC	90	50	MEF
47 208	AMENAGEMENT EQUIP. DB	100	1 200	MEF
47 210	AMENAG. EQUIP. DTAI	75	60	MEF
47 218	ACQUISITION IMMEUBLE ADMINISTR.	1 372		MEF
47 230	INFORMATISATION DGCPT		500	MEF
47 231	REHABILITATION LOCAUX DMTA		100	MEF

En millions de francs CFA

CODE	INTITULE PROJET	2004	2005	MINISTERE
47 232	EQUIPEMENT SERVICES FISCAUX		300	MEF
47 246	REH CONSTR.SERV REG MEF	780	500	MEF
47 249	EQUIPEMENT AJE		15	MEF
47 250	CONSTRUCTION SIEGE AGENCE NATIONALE STATISTIQUE ET DEMOGRAPHIE		500	MEF
47 315	ACHAT TERRAIN SUNUGAL		1 400	MEF
47 320	MISE EN PLACE AGENCE NATIONALE STATISTIQUE ET DEMOGRAPHIE		1 000	MEF
48 012	ENQU: ET RECENS.STATISTIQUES	250	300	MEF
48 055	ETUDES & PROSPECT° FINANCEMENT	250	350	MEF
48 091	PROGRAM. INVESTISSEMENTS PUBLICS	150	150	MEF
48 099	RENF.CAPACITES EXECUT.PROJETS	100	100	MEF
49 003	APPUI DMC	20	20	MEF
49 008	CEPOD EX UPE	40	75	MEF
49 010	PARTICIPATIONS FINANCIERES	6 400	5 000	MEF
49 011	IMPOTS ET TAXES SUR MARCHES	9 000	6 000	MEF
49 104	FONDS D'ETUDES/EVALUAT. PROJETS	320	120	MEF
49 112	MISE EN PLACE ANCIP	700		MEF
49 113	PROJET REFORMES BUDGETAIRES ET FINANCIERES	50	50	MEF
49 230	PROJET APPUI CSPLP ET DPS		75	MEF
49 510	COMMODITY AID 2		50	MEF
	TOTAL MEF	38 447	25 257	
48 100	ETUDE PROSPECTIVE	100	100	MPDD
49 009	RENFORCEMENT SYS.NAT.PLANIF.	100	125	MPDD
49 106	PREPAR.3ème PAIP ET ASSIST.FNUAP	279	295	MPDD
	TOTAL MPDD	479	520	
45 131	PDEF	14 408	17 624	ME
	TOTAL ME	14 408	17 624	
13 001	CAMPAGNE NATIONAL REBOISEMENT	500	300	MEPN
13 004	APPUI GESTION INTYEGREE RESSOURCES NATURELLES (AGIR)		33	MEPN
13 005	PROJET AGRICULT/GESTION RESSOURCES NATURELLES		10	MEPN
13 008	RENFORCEMENT CAPACITES INTERVENTION SECTEUR ENVIRONNEMENT		20	MEPN
13 009	CREATION VILLAGES FRUITIERS	500	300	MEPN
13 010	EDUCATION ENVIRONNEMENTALE REHABILITATION PARC FORESTIER ET ZOOLOGIQUE DE HANN		100	MEPN
13 011	PROG. APPUI SECURITE ALIMENTAIRE DANS PAYS PRODUCTEURS GOMME ET RESINE		10	MEPN
13 013	EROSION COTIERE		300	MEPN
13 015	PROGRAMME LUTTE CONTRE PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES		1 000	MEPN
13 017	GESTION INTEGRE DES PLANTES AQUATIQUES PRILIFERANTES		50	
13 069	PROJ.DEV.INTEGRE AUTOUR PEPINIERE(PRODEFI)	15	15	MEPN
13 093	REBOISEMENT ZONE DU LITTORAL	15	15	MEPN
13 094	REHABILITAT° VALLEE FL.SENEGAL	30	30	MEPN
13 097	PJT.AGROFORESTIER DIOURBEL II	15	5	MEPN
13 101	GESTION INTEGRE DES ECOSYSTEMES(prg biodiversité)	65	70	MEPN

En millions de francs CFA

CODE	INTITULE PROJET	2004	2005	MINISTERE
13 103	ENVIRONNEMENT COTIER	200		MEPN
13 102	GESTION INTEGREE RESSOURCES MARINES ET COTIERES		0	MEPN
	TOTAL MEPN	1 340	2 258	
41 601	PROJET ASSAINISSEMENT DE SAINT-LOUIS, KAOLACK ET LOUGA		327	MPHPA
41 602	ASSAINISSEMENT CITE SOLEIL ET ENVIRONS	420		MPHPA
41 603	PROJET ASSAINISSEMENT DE GRAND YOFF		173	MPHPA
41 604	PROGRAMME NATIONAL ASSAINISSEMENT	6 000		MPHPA
41 605	PROJET ASSAINISSEMENT VILLE DE DIOURBEL		232	MPHPA
41 607	PROJET ASSAINISSEMENT VILLE DE DAKAR		167	MPHPA
41 609	RENOUVELLEMENT EQUIP. ET REHAB. STATION POMPAGE		1 128	MPHPA
13 102	GESTION INTEGREE RESSOURCES MARINES ET COTIERES		70	MPHPA
41 610	ASSAINISSEMENT RURAL ET PROMOTION HYGIENE SANITAIRE REGION THIES		126	MPHPA
	TOTAL MPHPA	6 420	2 223	
42 004	EQUIPEMENT ESPACES JEUNES		300	MJEUNESSE
42 005	REHABILITATION DES CDEPS		200	MJEUNESSE
42 506	FONDS NATIONAL PROMOT. JEUNESSE	1 000	500	MJEUNESSE
42 518	VOLONTAIRES SERVICE CIVIQUE NATIONAL	336	400	MJEUNESSE
42 521	PROJET CONSTRUCTION CENTRE FORMATION JEUNES FILLES	40		MJEUNESSE
42 522	SANTE REPRODUCTION JEUNES PHASE 2	50	50	MJEUNESSE
	TOTAL MJEUNESSE	1 426	1 450	
33 003	PROLONGEMENT AUTOROUTE / GARE FERROVIAIRE		1 200	MIETTTMI
33 004	VOIERIE URBAINE	0		MIETTTMI
33 005	VDN 3ème SECTION GOLF CLUB DIAMNIADIO		3 000	MIETTTMI
33 006	ACQUISITION BUS TRANSPORT PUBLIC		19 000	MIETTTMI
33 008	RENFORCEMENT ROUTE NATIONALE THIES DIOURBEL TOUBA		100	MIETTTMI
33 010	ROUTE PASSY FOUNDIOUGNE FATICK BAMBEY MEKHE DIOGO FASSBOYE		2 000	MIETTTMI
33 012	CONSTRUCTION DE SLIP WAY		105	MIETTTMI
33 013	MISE EN PLACE SOCIETE DE TRANSPORT PUBLIC		1 500	MIETTTMI
33 015	REHAB. BRANHE EST RTE NATIONALE		3 200	MIETTTMI
33 016	CONSTRUCTION ECHANGEURS CYRNOS-MALICK SY		6 300	MIETTTMI
33 017	ELARG. RTE DES NIAYES-FRONT DE TERRE-PIKINE RUE 10		4 710	MIETTTMI
33 028	PONT MEDINA NDIATHBE	1 500	1 000	
33 030	CONSTRUCTION ROUTE SARAYA-KITA	150	200	MIETTTMI
33 035	Construction pont à Ngoui	1 500	1 000	MIETTTMI
33039	ENTRETIEN ROUTIER	15 000	15 000	MIETTTMI
33 043	RENF. DIAMNIADIO KAOLACK	303		MIETTTMI
33 045	RENFORCEMENT KAFFRINE MBACKE			MIETTTMI
33 047	RENFORCEMENT MEKHE DAROU MARNANE		100	
33 062	AMELIORATION MOBILITE URBAINE - PAMU	1 395	2 079	MIETTTMI
33065	PROJET TRANSPORTS URBAINS			MIETTTMI
33 067	ROUTE DIANAMALARY CARREFOUR 22		1 000	MIETTTMI
33.072	PROLONGEMENT VDN-CICES-GOLF-RTE AEROPORT DE DOUBLEMENT PONT FOIRE		7 000	MIETTTMI

En millions de francs CFA

CODE	INTITULE PROJET	2004	2005	MINISTERE
33 095	AUTRES TRAVAUX ROUTIERS	2 000		MIETTTMI
33 097	ROUTE LINGUERE MATAM	500	500	MIETTTMI
33 098	PONTS HALWAR ET GOULOUMBOU		1 500	MIETTTMI
33 103	TRAVAUX ROUTIERS ET VOIRIES TOUBA	315		
33 510	REPARATION PONT FAIDHERBE		2 000	MIETTTMI
34 001	ACQUISITION VOITURES ET EQUIPEMENT POUR LE PTB		2 831	MIETTTMI
34 002	CONSTRUCTION GARE MULTIMODALE COLOBANE		2 000	MIETTTMI
34 003	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT ATELIERS PTB A RUFISQUE		1 100	MIETTTMI
35 042	CONSTR.STRUCTURES ACCUEIL BACS			MIETTTMI
35 043	LIAISON MARITIME DAKAR ZIGUINCHOR	3 000		MIETTTMI
38 001	ETUDE PONT FARAFEGNY		275	MIETTTMI
38 002	ETUDE ROUTE KEDOUGOU SALEMATA		50	MIETTTMI
38 003	ETUDE ROUTE MEKHE THILMAKHA DAROU MARNANE		100	MIETTTMI
38 035	ETUDE CHEMIN DE FER A GRAND ECARTEMENT	100		MIETTTMI
39 001	SECURISATION ET MODERNISATION DTGC		86	MIETTTMI
39 025	Appui/Renf DMM	15		MIETTTMI
39 026	Planif & Moder de l'adm DTT	100		MIETTTMI
	INFORMATISATION DTT		30	MIETTTMI
39 029	APPUI RENF.DMN ET DAC	32		MIETTTMI
39 030	Coordination du PST2 (CELCO)	60	60	MIETTTMI
15 516	PROGRAMME PLUIES PROVOQUEES	1 300	0	MIETTTMI
	TOTAL MIETTTMI	27 270	79 026	
44 002	ACQUISITION IMAGERIE MEDICALE HOPITAL PRINCIPAL		1 000	
47 041	REHAB.PATR. IMMOB.DES ARMEES	800	800	MFA
47 078	EQUIPEMENT DEFENSE NATIONALE	6 750	7 000	MFA
47 176	RENOVATION MAISON COMBATTANTS	90		MFA
47 202	CONSTR.ET REH CASERNES GENDAR.	800	600	MFA
47 700	PLAN SECURISATION TOUBA		500	MFA
15 512	PROG.REALISATION BASSINS RETENTION	2 000	0	MFA
	TOTAL MFA	10 440	9 900	
46 001	APPUI GROUPES DEFAVORISES	300		MFDSSN
46 002	APPUI AUX 42 CENTRES PROMOTION ET REINSERTION SOCIALE		100	MFDSSN
46 004	PETITS CREDITS POUR LES FEMMES	500		MFDSSN
46 006	CENTRE NAT.DE DOCUM. FEMME	10		MFDSSN
46 008	PROJET APPUI A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE	37	16	MFDSSN
46 107	PROJET LUTTE CONTRE PAUVTE FEM	300	300	MFDSSN
46 110	APPUI GROUPEMENTS FEMININS	300	300	MFDSSN
46 113	FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL	300	300	MFDSSN
46 140	CONSTRUCTION CENTRES DE REINSERTION POUR HANDICAPES, DROGUES ET MALADES MENTAUX		2 000	MFDSSN
46 141	CONSTRUCTION CENTRES DEPARTEMENTAUX D'ASSISTANCE POUR LES FEMMES (CEDAF)		1 000	MFDSSN
46 143	FONDS DE SOLIDARITE NATIONALE	650	300	MFDSSN
	TOTAL MFDSSN	2 397	4 316	
21001	ETUDE PROSPCT PROMOT GEOL/MIN	649	500	MEMI
21006	PROSPECTION PROMOTION PETROLE	250	100	MEMI
24 001	SYSTEME D'INFORMATION ENERGETIQUE		18	MEMI
24005	ELECTRIFICATION RURALE ET PERI-URBA	1 000	1 000	MEMI

En millions de francs CFA

CODE	INTITULE PROJET	2004	2005	MINISTERE
24080	DIFFERENTIEL TRANSP.PRD'TS PETR	1 000	1 000	MEMI
24081	PROGRAMME ENERGIE II	330	1 000	MEMI
24 082	PROGEDE	117	125	MEMI
24 088	ELECTRIFICATION CHEFS LIEUX DEPARTEMENTAUX	1 000	700	MEMI
29 020	APPUI SOUS SECTEUR ENERGIE DOMEST	12	16	MEMI
	TOTAL MEMI	4 358	4 459	
47 101	CONST. ET REH. CASERNES SAP POMPIERS	1 000	400	MINT
47 102	EQUIP.CASERNES SAP?POMPIERS	500	400	MINT
47 145	CONSTRUCTION BATIMENTS ARCHIVES DAF	175	175	MINT
47 199	CONSTR. REH LOCAUX SURETE NAT.		700	MINT
47 201	EQUIP.SURETE NATIONALE	359	300	MINT
47 211	CONSTR. ET REH.ADMINISTR.TERRIT.	1 000	628	MINT
47 214	EQUIPEMENT ADMINISTRATION TERRITORIALE		200	
47 244	SYSTEME SURVEILLANCE FRONTIERE	2 500		MINT
47 707	REFONTE FICHER ELECTORAL		7 000	MINT
49 102	PREVENT. ET MAITRISE CATASTROPHE	300	300	MINT
47 185	EQUIP. REH. CER	350	0	MINT
	TOTAL MINT	6 184	10 103	
42 001	ETUDES ET REHAB. INFRASTRURES SPORTIVES (CAN 2010)		100	
42 508	EQUIPEMENTS SPORTIFS	100	100	MSPORTS
42 523	CONSTRUCTION INFRASTRUCTURES SPORTIVES	4 000	1 000	MSPORTS
	TOTAL MSSPORTS	4 100	1 200	
47 172	Réhabilit. Et équip. Struct. Educat. Surveil.	250	300	MJUS
47 221	Réhab. Et équip. Etabl. Pénitenciaires MAC2	250	400	MJUS
47 187	EQUIPEMENT/REH. DES JURIDICTIONS	200	300	MJUS
47 188	CONST.TRIB.PIKINE ET PAL JUST LOUGA	450		MJUS
47 223	CONSTRUCTION JURIDICTIONS	400	400	MJUS
	TOTAL MJUS	1 550	1 400	
29 801	FONDS DE SOLIDARITE NUMERIQUE		250	PR
33 001	ELARG. MALICK SY-PIKINE ET REALISATION PONTS COLOBANE ET HANN		12 000	PR
33 002	CONSTRUCTION ECHANGEURS PATTE DOIE CAMBERENE PIKINE		8 200	PR
47 003	SCES TECHNIQUES CHIFFRE 2	100	100	PR
47 010	RESEAU RADIO ELEC.PHASE 2	75	75	PR
47 023	PALAIS NATIONAUX	200	200	PR
47 117	Réhab.équip.services PR	1 450		PR
47 195	INFORMATISATION ETAT	1 800	1 850	PR
47 226	APIX	1 000	2 000	PR
47 316	AMENAGEMENT SITES OCI		2 000	PR
47 317	CONSTRUCTION RESIDENCE PR		200	PR
47 318	MISE EN PLACE AGENCE INFORMATIQUE DE L'EAT		150	PR
47 319	MISE EN PLACE AGENCE OCI		200	PR
49 550	PROGRAMME NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE		123	PR
	TOTAL SGPR	4 625	27 348	

En millions de francs CFA

CODE	INTITULE PROJET	2004	2005	MINISTERE
44017	PDIS/SANTE-ACTION SOCIALE	8 106	14 661	MSP
	TOTAL MSP	8 106	14 661	
28 066	FONDS NATIONNAL D'ACTION POUR L'EMPLOI	500	300	MFPTEOP
29 023	INSERTION DIPLOMES ARABISANTS	42	42	MFPTEOP
29 031	RENFORC.CAPAC.INSTITUTION ET ACTEURS SANTE ET SECURITE TRAVAIL		36	MFPTEOP
29 032	ELABORATION REPERTOIRE DES METIERS		150	MFPTEOP
29 034	COMITE NATIONAL DIALOGUE SOCIAL		130	MFPTEOP
47 001	PROJET ENA	300		MFPTEOP
47 235	CONSTRUCTION ET REHABILITATION INSPECTIONS REGIONALES TRAVAIL		500	
47 236	REHABILITATION ET EQUIPEMENT FICHER CENTRAL PERSONNEL		200	MFPTEOP
49 109	PHASE EXP.CONTRÔLE ACCES	170		MFPTEOP
49 114	MUTUELLE DE SANTE DES FONCTIONNAIRES	200	0	MFPTEOP
	TOTAL MFPTEOP	1 212	1 358	
43 001	URBANISME OPERAT.	300	300	MUAT
43 002	EQUIPEMENT SERV REG. DAT		50	MUAT
43 003	EQUIPEMENT BRIGADE SURVEILLANCE ET CONTRÔLE OCCUPATION SOLS		100	MUAT
43 012	REST.MONUM.HISTO.	192		MUAT
43 032	ETUDES GENERALES D'URBANISME	470	300	MUAT
43 121	PROGRAMME PROMOTION DES ZAC	1 700	1 500	MUAT
43 122	AMENAGEMENT URBAINS	3 000		MUAT
43 123	SUBVENTION FORREF	100	100	MUAT
	TOTAL MUAT	5 762	2 350	
44 001	PROGRAMME MULTISECTORIEL SIDA	200	200	PM
47 022	AMENAGMT & RENOV.BUILD.ADMIN.	50		PM
47 024	Aménagt et équip.Arch.National	150	190	PM
44 081	PROGR. RENFORCEMENT NUTRITION	176	176	PM
47 197	REH. EQUIP. IMPRIMERIE NATIONALE	150	150	PM
47 228	ACQUISITION ASCENSEURS BUILDING ADMINISTRATIF		150	PM
49 200	APPUI COORDINATION ECO-DEVELOPPEMENT		70	PM
	TOTAL SEC	726	936	
32 001	RESTAURATION ENFHT	20		MTOURISME
32 033	PROMOTION TOURISTIQUE	150	150	MTOURISME
32 048	AMENAGEMENT SALY NORD		52	MTOURISME
	TOTAL MTOURISME	170	202	
43 124	PROJET CŒUR DE VILLE DE KAOACK	3 000	3 000	MPBHC
43 125	INDEPENDANCE FATICK		15 000	MPBHC
43 126	INDEPENDANCE KOLDA		2 000	MPBHC
47 209	REH. EQUIP. LOCAUX DCH	100		MPBHC
47 216	CONSTR. REH.SERV.REG. URB. ET HAB.	150	250	MPBHC
47 229	CONSTRUCTION LOCAUX DCH	90		MPBHC
47 242	CONSTRUCTION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	7 000		MPBHC
47 243	CONSTRUCTION VILLAS DES HOTES	350		MPBHC

En millions de francs CFA

CODE	INTITULE PROJET	2004	2005	MINISTERE
47 245	ACHEVEMENT IMMEUBLE EX NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE	3 000	3 000	MPBHC
47 701	TRANSFERT POPULATIONS CITEES COLLECTIVES		460	MPBHC
47 702	PERTE DE CHANGE SUR PROJETS		1 800	MPBHC
47 703	CONSTRUCTION MARCHÉ DE TOUBA		2 000	MPBHC
33 004	VOIERIE URBAINE	16 000		MPBHC
47 706	CONSTRUCTION D'OUVRAGES ET D'INFRASTRUCTURES		15 000	MPBHC
	TOTAL MPBHC	28 000	42 510	
28 001	PROJET AEP DESSALEMENT PALMARIN	68		MRS
28 002	CREATION CENTRE DE RECHERCHE ET D'ESSAIS		300	MRS
	TOTAL MRS	68	300	
37 001	COMSAT PHASE 2		500	MINF
37 002	EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS RTS		300	MINF
37 007	EQUIPEMENT REHABILITATION AGENCE DE PRESSE SENEGALaise		170	MINF
	TOTAL MINF	0	970	
43 004	MISE EN PLACE OUTILS DE PLANIFICATION		300	MCDPR
	TOTAL MCDPR	0	300	
43 005	REHABILITATION LOCAUX DCL		76	MCLD
43 006	PAC 2		300	MCLD
47 044	DOTATION FECL	4 000	6 000	MCLD
47 185	EQUIP. REH. CER	0	379	MCLD
47 224	EQUIPEMENT CENTRE NAT. ETAT CIVIL	150	202	MCLD
	TOTAL MCLD	4 150	6 957	
37 003	PROMOTION ACCES JEUNES AU NTIC		83	MPTNTIC
	TOTAL MPTNTIC	0	83	
47 190	EQUIP. ET AM. COUR DES COMPTES	165	195	COUR COMPTES
	TOTAL COUR COMPTES	165	195	
	TOTAL GENERAL	202 250	309 043	

ANNEXE 6**Tableau des taxes parafiscales**

(Art 33 de la loi organique

Art 17 du projet de loi)

ORGANISME BENEFICIAIRE	NATURE OU OBJET DE LA TAXE	TEXTES LEGISLATIFS OU REGLEMENTAIRES
Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC)	- cotisation professionnelle - prélèvement applicable à la valeur en douane à l'importation et à l'exportation	- loi 75-51 du 3 avril 1975 - décret 94-006 du 9 juin 1994

ANNEXE 7

**Tableau des dépenses auxquelles s'appliquent des crédits
évaluatifs**

(Art 18 du projet de loi)

IMPUTATION	NATURE DES DEPENSES
BUDGET GENERAL	
	TOUS LES SERVICES
	Dépenses de personnel
	Indemnités de logement
	AFFAIRES ETRANGERES
	Location immeuble
	Indemnités de logement
	ECONOMIE ET FINANCES
	Subvention produits pétroliers
	Promotion et développement des céréales locales
	Contribution du Sénégal aux dépenses de l'assistance technique
	Couverture de débet
	Impôts et taxes sur marchés publics financés sur fonds extérieurs
	Provisions pour exercice droit de péremption
	Rémunération du service public

ANNEXE 8**ENCOURS DE LA DETTE**

(Art 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

En milliards de francs

	ENCOURS AU 31.12.2001	ENCOURS AU 31.12.2002	ENCOURS AU 31.12.2003
Crédits multilatéraux	1607,9	1700,9	1368,1
FMI	159,4	143,4	124,5
BIRD/IDA	988,9	1118,9	914,2
BEI/FED/FND	79,5	75,3	57,1
BAD/FAD	250,6	236,0	185,1
OPEP/DADEA/BID/FASA	76,1	68,8	70,7
BOAD/CEDEAO	19,4	15,1	15,6
AUTRES	34,0	43,4	0,9
Crédits Bilatéraux (a)	915,6	794,9	660,8
Pays de l'OCDE	474,3	407,2	400,9
Pays arabes	310,1	288,7	205,6
Autres	131,2	99,0	54,3
Total	2523,5	2495,8	2028,9

ANNEXE 8 bis**SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE**

(Art 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

en milliards de francs

	SERVICE PREVISIONNEL DETTE EXTERIEURE 2005
Crédits multilatéraux	102,1
dont BIRD/IDA/FIDA	24,6
BAD/FAD	14,2
OPEP/DADEA/BID	9,4
FMI	18,0
Autres crédits	27,7
Crédits Bilatéraux	25,9
dont Pays de l'OCDE	15,4
Pays arabes	9,4
dont dépôt koweïtien	0,5
Autres crédits	0,8
Crédits d'Exportation	0,7
Crédits com. Non assurés	0,0
Autres	0,1
Total Brut (a)	128,8
Economies PPTE (b)	51,1
Total Net (a-b)	77,7

ANNEXE 8 Ter**SERVICE DE LA DETTE INTERIEURE**

(Art 33 alinéa 2-5° de la loi organique) -

en milliards de francs

	SERVICE PREVISIONNEL DETTE INTERIEURE 2004
Titres d'Etat	17,5
Titres P.B.E.	1,6
Bons du Trésor	
Intérêts intérieurs	8,1
Remboursement découvert statutaire	6,7
TOTAL	33,9

ANNEXE 9**Liste des dépenses de fonctionnement sur ressources PPTE**

En millions francs CFA

LIBELLES	MONTANTS
PRISE EN CHARGES MAÎTRES CONTRACTUELS	3 197
ECOLES ELEMENTAIRES	298
FONDEF	102
PRISE EN CHARGE DES VOLONTAIRES DE L'EDUCATION	859
TOTAL EDUCATION	4 456
FONCTIONNEMENT 3 DISTRICTS ET 1 CENTRE DE SANTE	60
RENFORCEMENT MOYENS DES POSTES DE SANTE	500
MOTIVATION PERSONNEL EN SERVICE ZONE PAUVRE	2 100
HYGIENE PUBLIQUE PRODUITS PHYTOSANITAIRES	100
PROGRAMME BILHARSIOSE	30
PROGRAMME CECITE	15
PROGRAMME LEPRE	10
PROGRAMME PALUDISME	200
ASSISTANCE INDIGENTS	109
PROGRAMME DIABETE	300
APPUI ETABLISSEMENT PUBLICS DE SANTE	920
TOTAL SANTE	4 344
APPUI AUX COLLECTIVITES LOCALES	1 200
TOTAL DECENTRALISATION	1 200
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 000

ANNEXE 9 bis

Liste des dépenses d'investissement sur ressources PPTE

Code PTIP	LIBELLE	MONTANT
11006	PROG RECONSTITUT* CAPITAL SEMENCIER RESTAURAT* SOL	4 800
11073	PROG. HYDRO-AGRICOLE EN BASSE CASAMANCE	200
11074	PROGRAMME LUTTE CONTRE MOUCHE BLANCHE	100
11835	REHABILITATION EXTENSION 1700HA PIV MADINA-PETE	1 600
11839	AMENAGEMENT CASIERS VALLÉE LAMPSAR (1871HA)	92
11861	PROGRAMME NATIONAL INFRASTRUCTURES RURALES (PNIR)	500
11870	AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE ZONE BAKEL	657
19070	DOTATION BCI FONDS GARANTIE AGRICOLE	2 000
19071	DOTATION BCI FONDS CALAMITE AGRICOLE	1 500
13015	LUTTE CONTRE LES PLANTES AQUATIQUES DANS LE DELTA	1 000
31001	PROJET D'ÉDIFICATION D'INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE PRODUITS HORTICOLES	236
	TOTAL AGRICULTURE, EAUX ET FORETS	12 685
12002	PROJET RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION ABATTOIRS	500
12003	PROGRAMME AGRICOLE/ VOLET ELEVAGE	500
12029	CONTROLE EPIZOOTIES/PACE	150
	TOTAL ELEVAGE	1 150
14112	REALISATIONS STATIONS D'AQUACULTURE	325
14115	APPUI AUX STRUCTURES DE FORMATION ET DE VULGARISATION	104
14112	JETEE DE THIAROYE	300
14124	QUAI DE PECHE DE HANN	220
14129	ACQUISITION CHALOUPE NEUVE	1 500
	TOTAL PECHE	2 449
15088	ALIMENTATION EN EAU POTABLE VILLAGES AXE GOROM LAMPSAR	455
15089	ALIMENTATION EN EAU POTABLE VILLAGES AXE NDIOSMONE PALMARIN	300
18001	ETUDE FAISABILITE DU PROGRAMME 400 POINTS D'EAU	200
15508	OUVRAGES HYDRAULIQUES DIGUES ANTISEL	333
43125	ASSAINISSEMENT VILLES SECONDAIRES	1 000
	TOTAL HYDRAULIQUE RURALE ET ASSAINISSEMENT	2 288
24081	PROJET DIFFUSION SERVICES ELECTRIQUES EN MILIEU RURAL	670
43125	INSTALLATIONS ECLAIRAGE PUBLIC VILLES SECONDAIRES	800
	TOTAL ENERGIE	1 470
29001	PROMOTION PME	360
29801	FONDS DE SOLIDARITE NUMERIQUE	250
	TOTAL APPUI SECTEUR SECONDAIRE	610
33098	PONTS HALWAR -GOULOUMBCU	1 500
43125	VOIERIES VILLES SECONDAIRES	3 200
	TOTAL TRANSPORTS ROUTIERS	4 700

Suite annexe 9 bis

Code PTIP	DEPENSES D'INVESTISSEMENT FINANCEES SUR RESSOURCES PPTE	MONTANTS
41009	PROJET SECTORIEL EAU LONG TERME(PLT)	283
41601	ASSAINISSEMENT SAINT LOUIS KAOLACK LOUGA	327
41603	PROJET ASSAINISSEMENT EAUX USEES GRD YOFF	173
41605	PROJET ASSAINISSEMENT DIOURBEL	232
41607	PROJET ASSAINISSEMENT DAKAR	167
41609	RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT ET RESEAUX ASSAINISSEMENT	1 128
41610	PROJET PILOTE D'ASSAINISSEMENT RURAL	126
	TOTAL HYDRAULIQUE URBAINE ET ASSAINISSEMENT	2 436
42004	EQUIPEMENT ESPACES JEUNES	200
42005	REHABILITATION CDEPS	100
45513	REHABILITATION ET EQUIPEMENT BIBLIOTHEQUES ET CLAC	200
	TOTAL CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS	500
44002	ACQUISITION IMAGERIE MEDICALE HOP. PRINCIPAL	1 000
44017	PDIS/SANTE-ACTION SOCIALE II	6 555
	TOTAL SANTE NUTRITION	7 555
45131	PROG. DECEN. EDUC. FORM-PDEF	3 216
	TOTAL EDUCATION	3 216
46142	DOTATION FONDS ENTREPREUNARIAT FEMININ	200
46002	APPUI AUX 42 CENTRES PROMOTION ET DE REINSERTION SOCIALE	100
46007	INTERVENTION D'URGENCE DANS LES SECTEURS SOCIAUX	2 000
46140	CENTRE REINSERTION POUR HANDICAPES, DROGUES, MALADES MENTAUX	2 000
46141	CONSTRUCTION CENTRES DEPARTEMENTAUX ACTIONS POUR LA FEMME	1 000
	TOTAL DEVELOPPEMENT SOCIAL	5 300
47706	CONSTRUCTION D'OUVRAGES ET D'INFRASTRUCTURES SOCIAUX	3 250
47044	FONDS D'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	2 000
	TOTAL OUVRAGES ET INFRASTRUCTURES SOCIAUX	5 250
	TOTAL GENERAL	49 609

**LOI n° 2004-40 du 28 décembre 2004
portant approbation du Programme triennal
d'Investissements publics**

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du samedi 11 décembre 2004 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. - Il est approuvé le Programme triennal d'Investissements publics 2005-2007.

Art. 2. - Les orientations générales, les stratégies et les politiques sectorielles, les objectifs et les actions définis dans le plan et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté déterminent les projets du Programme triennal d'Investissements publics.

Art. 3. - La première année du Programme triennal d'Investissements publics 2005-2007 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et se termine le 31 décembre 2005.

La présente loi sera exécuter comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 28 décembre 2004.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Macky SALL.

PARTIE NON OFFICIELLE

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE
ET DES DROITS FONCIERS**

Bureau de Rufisque

Toutes personnes intéressées son admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional Hors Classe de Dakar.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Suivant réquisition n° 143, déposée le 31 décembre 2004, le Receveur des Domaines de Rufisque, agissant au nom et pour le compte de l'Etat sénégalais, domicilié à Rufisque a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Rufisque d'un immeuble rural consistant en un terrain nu d'une contenance totale de 1 ha 90 ares 71 ca, situé à Keur Ndiaye Lô, et borné au Nord-Est par la route de Sangalcam et des autres côtés par des terrains non immatriculés.

Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière;
Mamadou Seck

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE
ET DES DROITS FONCIERS**

Bureau de Pikine

Toutes personnes intéressées son admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional de Dakar.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Suivant réquisition n° 107, déposée le 13 janvier 2005, le Receveur des Domaines de Dagoudane Pikine, demeurant au Centre des Services fiscaux de Pikine-Guédiawaye, Golf-Club a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Dagoudane Pikine d'un immeuble urbain, consistant en une parcelle de terrain d'une contenance totale de 4180 mètres carrés situé à Malicka.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais pour avoir été incorporé au domaine national par l'effet de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 et pour avoir fait l'objet de la procédure prévue par le décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 ainsi qu'il résulte du décret n° 89-257 du 27 février 1989.

Le Conservateur de la Propriété foncière;

Gabriel Diémé

A N N O N C E S

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique)

Office notarial de M^e Amadou Moustapha Ndiaye
& Aïda Diawara Diagne, notaires associés
67, Boulevard de la République - Dakar

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu le 21 décembre 2004 par Maître Amadou Moustapha Ndiaye, notaire à Dakar, enregistré à Dakar au centre des Grandes Entreprises, aux droits de 5.960.000 francs CFA, la société off-shore de droit tunisien, dénommée « B.E.S.T. REINSURANCE » en abrégé « BEST-RE » au capital social de 12.000.000 de Dollars, ayant son siège social à Tunis, rue du Lac de come, 1080 les Berges du lac et immatriculée au registre du commerce de ladite ville sous le n° B 11486 1997, a fait apport à la société « BEST RE AFRICA », sous les garanties ordinaires de droit les plus étendues en pareille matière.

Un fonds de commerce en nature de prestation de service et de courtage en réassurance, sise et exploité à Dakar, connue et exploité sous la raison sociale de « BREST RE », pour laquelle ladite société est immatriculée à Dakar sous le n° 2001 B 2339 et comprenant :

- l'enseigne et le nom commercial sous lesquels il est exploité ;

- la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés ;
- le droit au bail des locaux où ledit fonds est exploité.

Cet apport est fait pour une valeur de 39.000.000 et moyennant l'attribution à l'apporteur de 3.900 actions de 10.000 francs CFA chacune.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au Greffe du Tribunal de Commerce de Dakar ou au siège du fonds où election de domicile a été faite à cet effet, dans un délai de 30 jours, de la dernière en date des publications, conformément aux dispositions de l'article 125 de l'Acte uniforme relatif au droit commercial général.

Cette insertion vient en renouvellement de celle apparue dans le Journal d'annonces légales « B.I.E. » n° 647 du jeudi 27 janvier 2005.

Pour avis

M^e Amadou Moustapha Ndiaye *notaire*

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : Association des Personnes du 3^{ème} Age de la Région de Louga.

Objet :

- unir toutes les personnes du 3^{ème} âge décidant d'y adhérer dépendantes de l'IPRES sans distinction de sexes, de race ou de religion ;

- d'impulser la création des institutions de prévoyance, des caisses d'assistance mutuelle, des groupements socioculturels et économiques ;

- étudier et promouvoir les intérêts matériels et moraux des personnes du 3^{ème} âge, ainsi que de leurs aspirations profondes ;

- orienter, coordonner et contrôler l'action des retraités pour la satisfaction de leurs besoins ;

- contribuer au développement économique et social du Pays.

Siège social : IPRES - LOUGA

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. Idy Sarré, *Président* ;

Amadou Fall, *Secrétaire général* ;

Mor Moengue, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 501 M.INT-DAGAT en date du 25 janvier 2005.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : ASSOCIATION AIDE POUR LE SENEGAL « 2AS ».

Objet :

- contribuer au développement socio-économique des populations sénégalaises.

Siège social : Mbour, quartier Trypanon chez Doris Racké

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. Condj Thiam, *Président* ;

Cheikh Tidiane Ndiaye, *Secrétaire général* ;

Mbaye Ly, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 11884 M.INT-DAGAT en date du 24 janvier 2005.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : ASSOCIATION VISION NOUVELLE « AVN ».

Objet :

- promouvoir le développement socio-économique en zones rurales et sur toute l'étendue du territoire national : construction de salles de classes, de postes de santé, de financements de projets agropastorales.

Siège social : Sam, lot n° 37/T2, Kaolack

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. Cheikh Dieng, *Président* ;

Mamadou Lamine Diasse, *Secrétaire général* ;

Ramatoulaye Diasse, *Trésorier*

Récépissé de déclaration d'association n° 11886 M.INT-DAGAT en date du 24 janvier 2005.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : Coalition Khadrya Département de Mbour

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- la formation et l'éducation islamique ;
- l'enseignement du Coran et de la Sunna ;
- organiser des pèlerinages à Nimzatt et Haoudou en République islamique de Mauritanie, à la Mecque et autres lieux saints ;
- la vulgarisation des écrits du Cheikh, de sa pensée spirituelle et de la tarikha ;
- cultiver de manière permanente et agissante la solidarité islamique ;
- renforcer l'unité de la famille Chérifienne et participer aux efforts de développement des infrastructures de Nimzatt.

Siège social : Mbour quartier 11 Novembre chez feu Sidya Ly Imame.

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. Cheikh Kamie Ndione, *Président* ;

Aliou Bâ, *Secrétaire général* ;

Cheikh Maleyni Diouf, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 11896 M.INT-DAGAT en date du 24 janvier 2005.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : Association pour la Promotion de l'Agriculture, l'Education et la Santé des Enfants au Sénégal « APAEES ».

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- se mobiliser autour d'activités socio-éducatives et socio-économiques ;
- mener des activités participatives d'intérêt communautaire ;

- contribuer à l'amélioration de l'agriculture en apportant des appuis aux producteurs en matière de facteurs de production et du matériel moderne ;

- aider entre autres à l'insertion et à l'amélioration des conditions sanitaires des enfants en situation difficile.

Siège social : Gare Bou Mack Touba Mosquée Touba Mbacké

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. Cheikh Abdoul Ahad Mbacké, *Président* ;

Mor Konté Niang, *Secrétaire général* ;

Serigne Sonhibou Mbacké, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 11890 M.INT-DAGAT en date du 24 janvier 2005.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : Réseau indépendant pour la Supervision d'Election en Afrique (Section Risela Sénégal).

Objet :

- apporter la contribution de ses membres à la crédibilisation des opérations qui soutiennent les différents processus électoraux dans les pays africains, éléments importants dans la consolidation de la démocratie dans le continent africains ;

- apporter, le cas échéant, son assistance et son expertise dans l'organisation et l'évaluation d'élection de toute nature.

Siège social : Rue 1 angle XC, villa n° 2 B, Point E - Dakar

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. Falilou Kâne, *Président* ;

Papa Mamour Sy, *Secrétaire général* ;

Arona Ndour, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 11879 M.INT-DAGAT en date du 24 janvier 2005.

RUFISQUE - Imprimerie nationale D.L. n° 6179